

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

F E V R I E R 1727.



A LUXEMBOURG;  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catho-  
lique, & Marchand Libraire.

---

M. DCC. XXVII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**C**E Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

# LA CLEF DU CABINET

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

Fevrier 1727.

### A R T I C L E I.

*Contenant la copie du Traité d' Alliance con-  
clu le 6. Août dernier entre S. M. Imp.  
& Cath. & S. M. de toute la Russie ;  
fidelement traduite du Latin.*

#### I. AU NOM DE DIEU, AMEN.

**L**E repos public & le bien de tout l'Europe demandant que l'ancienne amitié qui a constamment regné entre les Prédecesseurs de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Royale Catholique, & Sa Sacrée Majesté de toute la Russie, soit renouvelée & referée plus étroitement par une nouvelle Alliance ; S. M. I. & Cath. ; comme Souverain des Royaumes & Provinces Hereditaires, & S. M. de toute la Russie, pour avancer un ouvrage si salutaire, ont choisi leurs Ministres Plenipotenciaires soussignez, sçavoir, S. M. I. & C., Son Altesse le Prince Eugene de Savoye & de Piémont, Conseiller Actuel & Intime de S.

M. I. & C., Président de son Conseil de Guerre, son Lieutenant Velt-Maréchal General du *St. Empire Romain*, & Vicaire General de ses Royaumes & Etats en *Italie*, Chevalier de la *Toison d'or*; l'illustriſſime & Excellentiffime *Philippe Loüis*, Treforier Hereditaire du *St. Empire Romain*, Comte de *Sintzendorf*, Baron d'*Ienſtbrun*, Seigneur de *Gfoïll*, *Selowitz*, *Portlütz*, *Carlswad*, *Stecken*, *Schriſentz*, &c. Burgrave de *Reineck*, Grand Ecuyer Hereditaire & Echanſon de la *Haute & Baſſe Autriche*, Pincerne Hereditaire de l'*Autriche* ſur l'*Anaſe*, Chevalier de la *Toison d'or*, Chambellan de S. M. I. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Grand Chancelier de la Cour; l'illuſtriffime & Excellentiffime *Gundacre Thomas* de *Stabremberg*, Comte du *St. Empire Romain*, de *Schaumburg*, *Waxenburg*, &c. Chevalier de la *Toison d'or*, Chambellan de S. M. I. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, Maréchal Hereditaire de l'Archiduché de la *Haute & Baſſe Autriche*; l'illuſtriffime & Excellentiffime *Erneſt* de *Windifgratz*, Comte du *St. Empire Romain*, Baron de *Wallenſtein* & de *Walle*, Grand Ecuyer Hereditaire de *Stirie*, Chevalier de la *Toison d'or*, Chambellan de S. M. I. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Président du Conſeil Aulique de l'*Empire*; & l'illuſtriffime & Excellentiffime *Frédéric Charles* Comte de *Schonborn*, *Bucheim*, & *Wolffſtball*, Baron du *St. Empire Romain*, de *Reichelberg*, & Comte de *Wiſſentheid*, Grand Echanſon Hereditaire de la *Haute & Baſſe Autriche*, au delà & en deçà de l'*Anaſe*, Conſeiller Actuel & Intime de S. M. I. & Cath.; & Vice-Chancelier du *St. Empire Romain*; & de la part de S. M. de toute la *Ruſſie*, le Très-Illuſtre *Loüis Lancziński*, ſon Chambellan & ſon Miniſtre à la Cour imperiale;

*des Princes &c. Fevrier 1727. 85*

Imperiale ; leur ayant ordonné d'agir entr'eux , & de traiter & signer l'Alliance proposée ; lesquels après avoir tenu des Conférences , délibéré des affaires de part & d'autre , & communiqué leurs Pleins-Pouvoirs , sont convenus des Articles & conditions suivantes.

ART. I. Il y aura & demeurera entre Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique , ses Successeurs & Héritiers , & Sa Sacrée Majesté de toute la Russie , ses Successeurs & Héritiers , une amitié véritable , perpetuelle & constante , & elle sera si sincèrement cultivée entr'eux , que l'un s'appliquera à procurer le bien de l'autre , & à éloigner son dommage , & qu'ils travailleront de concert à ce qui pourra tendre à leur bien commun , & fourniront toutes leurs vûes pour faire en sorte que la Paix heureusement établie en Europe y soit conservée & maintenüe.

2. D'autant que S. S. M. I. & C. a accédé au Traité de Paix conclu à Nicustad le 30. Août 1722. entre les Couronnes de Russie & de Suede , de même qu'à l'Alliance entre les mêmes Couronnes , conclüe à Stockholm le 22. Fevrier 1724. ; & les Parties contractantes se proposant de resserrer plus étroitement le nœud de leur amitié par la presente Alliance ; pour cet effet S. M. de toute la Russie accede au Traité de Paix conclu à Vienne le 30. Avril 1725. entre S. M. I. & C. & le Serenissime Roi des Espagnes Philippe V. , & s'engage & promet de maintenir & garantir ce Traité de Paix dans tous ses Articles & conditions , de la même maniere & avec la même obligation , que si elle eût été dès le commencement dudit Traité , une des Parties contractantes , & cela à l'égard de tous les Royaumes & de toutes les Provinces possédez actuellement

par S. M. I. & C., pour soi & ses Successeurs, & dont la possession lui est confirmée suivant la teneur de l'Art. XII. de cette même Paix: en sorte, que s'il arrivoit qu'à l'occasion de cette Paix conclue avec le Roi des Espagnes, ou pour quelqu'autre raison que ce soit, S. M. I. & C. fût attaquée par qui que ce soit, ou que l'on entreprît quoi que ce soit à son préjudice, en ce cas S. M. de toute la Russie promet & s'engage d'envoyer exactement à S. M. I. & C., non seulement les secours promis ci-dessous dans l'Article VI. de cette Alliance; mais aussi, les affaires & la nécessité le requérant, de déclarer la Guerre à l'agresseur, d'agir de concert contre ledit Agresseur par la voye des armes, & de ne point faire la Paix avec lui, sans avoir auparavant obtenu réparation des injustices & dommages, & sans un entier consentement de S. M. I. & Cath.

3. D'un autre côté S. M. I. & C. promet réciproquement, & prend sur soi la garantie de tous les Royaumes, Provinces & Etats possédez en Europe par S. M. de toute la Russie; & si S. M. de toute la Russie, pour quelque cause que ce soit, est attaquée hostilement par qui que ce soit, alors S. M. I. & C. promet réciproquement, non seulement de lui envoyer exactement les secours ci-dessous stipulez dans l'Art. VI. de ce Traité, mais aussi, les affaires & la nécessité le requérant, de déclarer la Guerre à l'agresseur, d'agir d'un commun consentement, & de ne point faire la Paix, sans avoir tiré raison des dommages, & sans une entiere approbation de S. M. de toute la Russie.

4. En vertu de cette considération & amitié, les Puissances contractantes promettent de recommander serieusement à leurs Ministres résidens dans les Cours des Princes Etrangers, de conferer amiablement

ment ensemble sur les affaires qui se presenteront , de s'entr'aider conjointement à soutenir les interêts de l'un & de l'autre , & de travailler d'un effort commun à tout ce qui paroitra être à l'avantage de leurs Principaux.

5. Nulle des deux Parties contractantes n'accordera refuge, ni secours, ni protection à leurs Sujets & Vassaux rebelles ; & si l'une vient à découvrir quelques desseins ou machinations, qui se trameront contre l'autre à son desavantage, elle en donnera d'abord communication à l'autre, de la maniere dûe & convenable, & l'on travaillera par les secours & les efforts de l'Alliance, à les prévenir & les renverser.

6. Pour ce qui regarde les secours mutuels qu'on doit se donner, on est convenu que l'Empereur, en cas que qui que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit, fasse la Guerre à S. M. de toute la Russie, dans les Royaumes, Provinces & Etats qu'elle possède en Europe, lui enverra un secours de 30000. hommes, sçavoir, 20000. hommes d'Infanterie & 10000. Dragons: & S. M. de toute la Russie promet d'envoyer le même secours, tant d'Infanterie que de Cavalerie à S. M. I. & C. en cas de Guerre. A l'égard de la subsistance des susdites Troupes auxiliaires, les Parties contractantes en conviendront incessamment entr'Elles.

7. Or comme à l'occasion d'une Guerre il pourroit arriver, qu'il conviendrait aux deux Parties de repousser l'ennemi commun de leurs propres Provinces, en ce cas on déliberera en commun de quelle maniere on pourra le mieux effectuer.

8. Si, par hazard, S. M. de toute la Russie prenoit la résolution d'équiper une Flotte de Vaisseaux de Guerre contre les ennemis, & de l'employer du consentement de S. M. I. & C., on promet  
une

une retraite assurée à cette Flotte, non seulement dans les Ports de l'Empereur, mais aussi dans tous ceux de S. M. C., tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, au nom du Serenissime Roi des Espagnes, qui accedera pleinement à ce Traité d'aujourd'hui, & qui a donné pour cet effet ses instructions à son Ministre résident à Vienne.

9. Comme la paix, la sûreté & la tranquillité du Royaume & de la République de Pologne sont fort chers à S. M. I. & C., il a été convenu d'inviter le Roi & le Royaume de Pologne à acceder à cette Alliance.

10. Mais si le Royaume de Pologne ni accedoit pas, cependant le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, sera, du consentement des Serenissimes Contractans, amiablement invité d'y acceder.

11. Et comme la Paix entre le Roi & le Royaume de Suede, & entre le Roi & le Royaume de Pologne, n'est pas encore entièrement bien affermie, ( ce qui cependant se peut faire par la Médiation de S. M. de toute la Russie ) S. M. I. & C. travaillera & emploiera volontiers ses bons offices, pour que cet Ouvrage si salutaire soit entièrement accompli par la Médiation de S. M. de toute la Russie, suivant la teneur de la Paix de Nicustad.

12. A l'égard du Serenissime Prince, le Duc de Sleswichk Holstein, S. M. I. & C. declare & promet de faire ce que S. A. R. souhaite, & à quoi Elle est engagée comme Garant, en vertu du Traité de Travendahl, tant par rapport au Serenissime Roi de Dannemarc & Nortwege, qu'aux autres Rois & Princes Etrangers, qui se sont chargez de la même Garantie du susdit Traité: & comme il s'est fait sur ce sujet une convention particulière entre les Parties contractantes, elle sera tenue comme inserée dans le present Traité.

*des Princes &c. Fevrier 1727. 89*

13. On donne une année de tems à tous ceux qui voudront accéder à ce Traité d'Alliance.

14. Le present Traité sera ratifié par les Princes contractans dans l'espace de 3. mois, & les Ratifications seront échangées ici à Vienne en la maniere accoutumée. En foi de quoi les susdits Ministres Plenipotenciaires ont signé de leurs propres mains le present Acte expedé sur deux exemplaires de la même teneur, & y ont apposé les cachets de leurs Armes. Fait à Vienne le 6, Août 1726.

(L.S.) EUGENE DE SAVOYE.

(L.S.) PHILIPPE CHARLES Comte de Sinzendorf.

(L.S.) GUNDACRE Comte de Stahremberg.

(L.S.) FREDERIC CHARLES Comte de Schonborn.

(L.S.) LOUIS LANCZINSKI de Lanczyn.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Songe*.

E N I G M E.

**J'**Ai des dents qui ne mordent pas :  
De la Mere de la nature  
Elles augmentent les appas ;  
C'est moi qui contribüé le plus à sa parure.  
Pour mieux la préparer , à son enfantement  
Mon secours n'est pas inutile ,  
Et on m'employe également  
Quand on veut la rendre sterille ;  
Alors plus frequemment je lui rends le tein frais  
En la revirant je la flatte ,  
Pour la réjouir je la gratte ,  
Et l'embellis de mille traits.  
Mais j'ai beau travailler, quoi que je puisse faire ,  
Tous

*Tout ce beau fard ne dure gueres,  
Et dans le même instant souvent il est détruit  
Par les pieds de celui dont la main me conduit.*

III. On a mis l'Épitaphe suivante sur le Tombeau de feu Madame la Duchesse d'Orleans, érigé à Paris dans l'Eglise du Val de Grace, où son Corps est inhumé. Ces caracteres, quoique tracez sur le marbre le plus dur, seront emportez par le tems qui détruit tout; mais l'impression que les rares vertus de cette Auguste Princesse ont fait sur tous les cœurs, ne s'effacera jamais, & c'est-là ce qui éternifera sa memoire plus que les Monumens les plus riches & les plus solides.

EPITAPHIUM  
SERENISSIMÆ  
AURELIANENSIS DUCISSÆ.

*Expectat hic,  
Donec veniat immutatio sua,  
Serenissima  
Augusta Maria Joanna,  
Ex Badaâ stirpe oriunda  
Aurelianensis Ducissa,  
Prima è Regio Sanguine Princeps,  
Genere clara, clarior conjugio.  
Tam candida indole, quam ingenio gratæ;  
Tam integra vita, quam prestans corpore;  
Tam conjugii cara, quam suis amabilis;  
Tam magnatibus probata, quam populis veneranda  
Ducissam  
Pietas amat sibi devotam;  
Pauperies sentit munificam;  
Familia benignam celebrat;  
Aula regia stupet sinceram;*

des Princes &c. Fevrier 1727. 91  
*strictas sectantem vias laudat Religio.*

*Post annos exactos,  
In connubio felicissimo,  
Unum & alterum,  
Præmaturè è vivis,  
Sed calo matura,  
Rapitur.*

*Luget Dux sponsus, mœrent sui;  
Rex dolet; afflictaur Gallia:  
Beatorum exultent corona.  
Amen.*

*Hac Æneis in tabulis sculpite,  
Ne rapidiori lacrymarum torrente  
Deleantur.*

*Obiit die VIII. Augusti  
Anno reparata salutis M. D. CC. XXVI.  
Ætatis sua XXII.*

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-  
ble en ESPAGNE, & en POR-  
TUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **E**spagne. La deffense du Commerce étranger qui a été faite dans ce Royaume, & l'entrée des Ports de cette Monarchie interdite aux Vaisseaux des Nations qui ne se sont point précautionnées contre la maladie contagieuse qui regne dans le Levant, est une démarche que l'Angleterre, la France & la Hollande ont supposé les regarder directement. Mais l'Espagne, dans l'état où sont les choses, ne pouvoit gueres faite moins; & c'est bien assez que cette Cour ait envelopé la Declaration qu'elle a fait à ce sujet, de prétextes qui

qui ne donne aucune prise sur elle, & dont ces Puissances ne peuvent raisonnablement se plaindre, dans le tems que l'Angleterre garde si peu de ménagemens avec elle. Les pièces qui ont été publiées à cette occasion, sont un Decret de S. M. qui deffend l'entrée des Draps & Etoffes de soye des Pais étrangers; & une Lettre du Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat, adressée aux Ministres Etrangers pour leur faire part de la résolution prise par S. M. d'interdire l'entrée de ses Ports aux Vaisseaux suspects. Voici l'une & l'autre: Nous les prommes le mois dernier.

Traduction du Decret rendu par le Roi d'Espagne pour deffendre l'entrée dans son Royaume des Draps & Etoffes de soye des Pais étrangers.

**D'**Autant que j'ai été informé que les Fabriques de soye & autres Etoffes à Valence, Grenade, Toledé, & Sarragosse, & celle des Draps fins, moyens & communs qui se font à Segovie, Guadalaxara, Valdemaro, Sarragosse, Texil, Bexar, & autres Places, ont été poussées jusqu'au point d'en pouvoir fournir une quantité suffisante pour l'usage de mes Royaumes; & comme cela tend à mon grand avantage, & à celui de mes Sujets en general, j'ai jugé à propos d'ordonner, pour contribuer à l'avancement & à la perfection de cet ouvrage, que tous mes Sujets, sans aucune exception, de quelque état & condition qu'ils puissent être, ne devront à l'avenir employer & porter que des Etoffes de soye & des Draps qui se fabriqueront en Espagne; voulant bien néanmoins accorder à ceux qui ont des meubles & habits de Fabriques étrangères, le terme de six mois, à compter du jour de la publication de ce Decret, pour s'en défaire.

*Declarant*

des Princes &c. Fevrier 1727. 93

Declarant en outre qu'il me sera très-agréable que l'on s'empresse à employer les Etoffes & Draps d'Espagne avant l'expiration de ce terme, afin que cet exemple engage un chacun à se conformer promptement à mon Decret. Enjoignant de proceder après l'expiration de six mois contre les infracteurs de ce Decret, de quelque état & condition qu'ils puissent être avec toute la rigueur des Loix & Statuts de mes Royaumes, &c. Donné à St. Laurent le 10. Novembre 1726. Signé, MOI LE ROI. Et au dessous de VILLA-CAMPA. Plus bas, DOM PASCUAL.

Traduction de la Lettre écrite par le Marquis de la Paz, Secretaire d'Etat, aux Ministres Etrangers.

MONSIEUR,

LE Roi ayant été informé que le mal contagieux qui regne à Constantinople, s'est déjà glissé dans le Royaume de Morée, & qu'il y a lieu de craindre qu'il ne s'étende plus avant dans le Levant; & S. M. ayant aussi été informée, qu'on a pris à Venise, à Genes & à Livourne, dans les Etats de l'Empereur, & sur les Frontieres les plus voisines, les précautions nécessaires pour prévenir la communication de ce mal; ce qu'on n'a point fait en France, dans la Grande Bretagne, ni en Hollande; S. M. a jugé à propos d'interdire l'entrée des Ports de ses Royaumes aux Vaisseaux qui viendront directement des Echelles du Levant, & de n'y admettre que ceux qui viendront de Livourne, de Genes, de l'Isle de Malthe, & des autres Ports situés sur les Côtes d'Italie, moyennant qu'ils n'ayent point touché à aucune des Places infectées, & qu'ils soient munis de Lettres de santé & Attestations,

testations, par lesquelles il paroisse qu'ils ont observé la quarantaine nécessaire ; avec une déclaration des effets, marchandises & personnes qu'ils ont à bord.

A l'égard des Vaisseaux qui viendront des lieux non infectez sans être munis desdits Certificats, ils ne seront admis qu'après une quarantaine de 40. jours ; bien entendu par rapport à la Republique de Genes seulement, que l'on n'admettra que les Vaisseaux qui viendront des susdits Ports, & non de ses Rivieres.

L'entrée des Ports d'Espagne est generalement interdite aux Vaisseaux qui auront à bord des Cotons crus ou travaillez, quand même ils seroient munis de Certificats authentiques ; des Soyces cruës, dont les Certificats ne feront pas voir clairement qu'ils viennent des lieux non infectez ; toutes sortes de Cuirs, Tapis, Alcalives, cheveux, plumes, & tout ce qu'on en fabrique dans les Villes & Provinces du Levant.

En Catalogne, le seul Port de Barcelonne pourra admettre les Vaisseaux qui viendront des Côtes & Ports du Levant ; & aucun Froment venant des Païs étrangers, ne pourra entrer dans les Ports d'Espagne.

Pour éviter les fraudes qui pourroient se commettre en pleine Mer, ou dans les Ports, en recevant dans un Vaisseau des effets d'un autre Vaisseau infecté ou suspect, S. M. ordonne à tous ses Ministres, Consuls & autres Employez, tant sur les Côtes d'Italie qu'au Levant, de même qu'à ceux qui résident dans les Ports libres, d'y faire publier que les Vaisseaux desdits Ports qui se rendront dans ceux d'Espagne, n'y seront point admis à la quarantaine, en cas que les Certificats de leurs effets & Vaisseaux ne soient point signez par lesdits Ministres ou Consuls de S. M. ; ce qui sera pareillement publié dans

des Princes &c. Fevrier 1727. 95

tous les Ports d'Espagne. Les Consuls sont aussi avertis, que la deffense d'admettre au Commerce les Vaisseaux & autres Bâtimens, qui outre leur Certificat, n'en auront pas aussi un des Consuls, ne sera exécutée que deux mois après la publication des Presentes, afin que les Négocians aient le tems d'en donner avis à leurs Correspondans, & que les Vaisseaux qui pourroient avoir été expédiez dans l'espace de ce terme sans lesdits Certificats, n'en souffrent aucun dommage ni vexation.

Enfin le Roi mon Maître ayant aussi été informé, que nonobstant le progresz du mal contagieux dans le Levant, il est néanmoins entré dans quelques Ports étrangers des Vaisseaux chargez à Alexandrie vers la fin de la peste; S. M. a resolu de declarer à la France, à l'Angleterre, & à la Hollande, qu'en cas qu'il vienne à la connoissance de S. M., qu'on admette dans leurs Ports des Vaisseaux & effets venans des Païs infectez du Levant, ou de ceux où l'on ne prend aucune précaution à cet égard, on leur interdira tout Commerce dans les Domaines & Ports de cette Couronne.

J'en donne avis à V. Exc., afin qu'elle en informe sa Cour, & que l'on sache les véritables motifs qui y ont engagé le Roi mon Maître, lesquels ne tendent qu'à la conservation du bien public. Je suis, &c. St. Laurent le 3. Novembre 1726.

Signé, JUAN-BATISTE DE ORENDAIN.

II. On voit enfin la Reponse de cette Cour à la dernière représentation faite par le Colonel Stanhope, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de la Grande Brtagne, & qui fut dernièrement remise par écrit à S. Exc. par le Marquis de la Paz Secrétaire d'Etat. Mais pour l'intelligence de cette pièce, il est nécessaire de sçavoir les Grieffs &  
les

les raisons que le Colonel Stanhope a exposées dans les differens Memoires qu'il a presentez, pour justifier la conduite de sa Cour sur l'envoi des Escadres Angloises dans les *Indes Occidentales* & dans la *Méditerranée*, & sur quoi il avoit été plusieurs fois requis de s'expliquer. Ces griefs déduits par le Ministre Anglois de la part de S. M. Britannique, sont :

1. *Les armemens que l'on fait dans les Ports d'Espagne.* 2. *Le mouvement d'un nombre considerable de Troupes du côté des Côtes les plus voisines de la Grande Bretagne.* 3. *La protection que l'on accorde au Prétendant & à ses Adherens.* 4. *Les intelligences secrettes avec la Cour de Russie.* 5. *L'Alliance offensive conclüe avec l'Empereur pour recouvrer Gibraltar.* 6. *Les Subsidés extraordinaires promis à S. M. Imp.* 7. *L'atteinte donnée au Commerce & aux Traitez par la conduite des Gardes Côtes aux Indes Occidentales.* 8. *Enfin le refus de donner satisfaction sur l'enlèvement du Duc de Riparda de l'Hôtel du Colonel Stanhope.*

Reponse de la Cour d'Espagne à ces griefs, délivrée par le Marquis de la Paz à Mr. de Stanhope.

TRE'S-EXCELLENT SEIGNEUR,

EN exécution de ce que V. Exc. me fait l'honneur de m'informer par sa Lettre du 25. du courant, j'ai remis entre les mains du Roi mon Maître la Representation que V. Exc. fait, (ensuite des ordres du Roi de la Grande Bretagne reçus par la voye d'un Exprés dépêché de Londres & arrivé ici le 24. du même mois) avec le résultat des deux Conferences que S. M. m'ordonna d'avoir avec V. Exc. les 17. & 19. du mois dernier, dont les copies avec celles de la Reponse de V. Exc. du même

jour, sont ci jointes, comme étant la base & le fondement de cette représentation, & que le Roi mon Maître a examinée avec attention. Mais quoi que S. M. eut tout lieu de se flatter qu'elle recevroit de la Cour Britannique une réponse plus claire, plus positive & plus satisfaisante, Elle n'a pourtant pas été surprise de voir ( en continuation des mauvaises dispositions & intentions que le Ministère Anglois a fait connoître depuis quelque tems par ses procedez, quoi qu'on tâche de les couvrir de prétextes & de paroles pleines d'amitié, & qu'on n'a pas épargné cette fois ci ) qu'on ne s'est servi ( au lieu d'une ouverture & d'une explication sincere & amiable, ainsi qu'on lui avoit demandé, sur la destination des Escadres commandées par les Amiraux Hozier & Fenning, & envoyées dans la Mer des Indes Occidentales & sur les Côtes de la Peninsule ) de nouveaux tours & de prétextes spécieux ; en accumulant des plaintes qui n'ont point de fondement, & qui sont tout-à-fait contraires à la candeur & à la bonne foi, que S. M. Cath. observe regulierement envers ses Amis & Alliez, & que suivant le génie du present Ministère Anglois, on ait cherché & avancé des prétextes & raisons imaginaires & outrées, qu'on a fait sonner haut, pour persuader le Parlement des dangers chimeriques qui menacent la Couronne & la Nation Britannique, afin de l'obliger & de le déterminer à donner son consentement à l'équipement de diverses Escadres, si peu nécessaires & d'une si grande dépense. Nonobstant cela, il a plu à S. M. de m'ordonner de déclarer à V. Exc. ce que la force de la verité & la droiture de ses intentions offrent à son esprit Royal, sur les craintes que S. M. Brit. nous decouvre dans la conduite de cette Cour.

On allegue en premier lieu, que l'on a fait des

G armemens

armemens dans les Ports d'Espagne: cependant il est constant, comme il est notoire à tout le monde, qu'on n'a fait aucun préparatif Naval qui puisse donner la moindre apprehension à l'Angleterre, au lieu que l'empressement & l'application extraordinaires avec lesquels on a équipé dans les Ports d'Angleterre diverses puissantes Escadres, donnoient bien plus de lieu & de fondement à S. M., de présumer que ces préparatifs menaçoient ses Royaumes & Domaines, suivant l'opinion generale, & le bruit qui s'en étoit répandu par toute l'Europe, & qui ne fut que trop averé dans la suite, par la route que les mêmes Escadres prirent vers nos Royaumes en Europe & aux Indes Occidentales.

Il en est de même de ce qu'on avance par rapport au mouvement d'un nombre considerable de Troupes du côté des Côtes les plus voisines de la Grande Bretagne, avec cette difference pourtant, qu'à cet égard, la plainte du Roi mon Maître est beaucoup mieux fondée & justifiée, puisque ce fut l'arrivée de l'Escadre Angloise devant St. André, qui troubla la tranquillité, & donna atteinte à la bonne foi, sur laquelle on vivoit, comme cela est évident par le peu de précautions prises dans ces endroits, où il n'y avoit que des Garnison: précisément nécessaires, lesquelles, à cause de tant d'exemples, sont renforcées ordinairement en tems de Paix, pour garantir contre toute surprise & insulte les Places destinées pour bâtir des Vaisseaux.

Quant au grief, que S. M. a favorisé & supporté le Prétendant, on ne pourra jamais prouver, que le Roi mon Maître ait entretenu intelligence avec lui, ou donné aucune assistance pour seconder ses desseins, & appuyer ses prétentions, à la Couronne d'Angleterre; & la conduite qu'a observé le Roi mon Maître avec les mêmes Emissaires que V.

Exc.

Exc. indique obscurement dans sa représentation, est une preuve autentique de la bonne foi & de la sincere amitié de S. M. envers le Roi de la Grande Bretagne. Mais si les Partisans du Prétendant ont repandu dans le monde des bruits sinistres & contraires, S. M. ne peut pas en repondre ni les prendre sur son compte.

On ne sauroit non plus comprendre, sur quoi on puisse fonder les supositions d'un mauvais dessein & des intelligences secrettes, parce qu'on a admis dans les Ports d'Espagne 9. Vaisseaux Marchands de Moscovic, qui selon la liberté accordée à toutes les autres Nations amies, étoient entrez à Cadix, & passés ensuite à St. André pour faire leur Commerce, & il faut être naturellement bien soupçonneux & craintif pour s'allarmer d'un procédé aussi innocent.

A l'égard de la fausse confiance que le Duc de Ripperda fit l'Hyver passé à V. Exc., qu'il y avoit une offensive conclué avec l'Empereur pour recouvrer Gibraltar, S. M. I. a déjà fait desabuser suffisamment S. M. Brit. sur ce point, puisqu'on étoit seulement convenu de traiter là-dessus, & que l'Empereur faisoit de grandes promesses pour l'évacuation de cette Place, à laquelle ni S. M., ni la Nation Espagnolle ne pourront jamais renoncer. On sçait les sommes considerables que S. M. Brit. a dépensées & employées dernièrement en France, en Prusse, en Suede, & en Hollande, & ailleurs, pour parvenir à ses fins, & pour faire réussir ses Négociations, sans que jusqu'à present mon Maître ait jamais eu la curiosité de sçavoir les motifs de ces dépenses: ainsi on trouve d'autant plus étrange, que S. M. Brit. demande qu'on lui rende compte des Subsidés que mon Maître peut avoir envoyé ou non à l'Empereur.

La plainte qui regarde la conduite des Gardes-Côtes, dont les expéditions sont regardées comme une atteinte donnée au Commerce & aux Traitez, est à tous égards la plus injuste qu'on puisse former; puisque ces Vaisseaux-là n'ont fait autre chose que remplir leur devoir, & d'empêcher, autant qu'ils pouvoient, le Commerce clandestin & illicite de toutes les Nations dans les Indes Occidentales, qui leur est si fort deffendu par divers Traitez sollemnels, auxquels on a contrevenu jusqu'à présent, au préjudice de S. M. & de ses Droits, qu'on a fraudé avec tant d'injustice dans ses Etats, sans qu'il soit connu que S. M. Brit. ait apporté le moindre remede pour empêcher ses Sujets, & ceux des autres Puissances dans ces endroits-là.

V. Exc. a conclu sa representation par une autre nouvelle surprise de S. M. Brit., de croire qu'on ne lui a pas encore donné satisfaction sur l'enlevement du Duc de Riparda de la Maison de V. Exc. Mais comme cette résolution du Roi mon Maître a été bien préméditée, trouvée juste devant Dieu & les hommes, & entierement conforme au Droit des Gens, on ne peut pas l'envisager, & alleguer comme violation, ni du caractère de V. Exc., ni de la protection que donnent les Armes de la Grande Bretagne, attendu les raisons que S. M. a bien voulu communiquer au public par une Lettre circulaire qu'Elle m'ordonna d'écrire à tous ses autres Ministres dans les Cours étrangères, & principalement dans celle de Londres, pour faire part à S. M. Brit. de ce fait, & aux autres Ministres étrangers qui résident dans ces Cours-là; en sorte que S. M. ne voit pas qu'il soit nécessaire de plus parler de cette affaire, puisque ce n'est plus un objet d'accommodement, tel qu'on le prétend; & afin que les effets puissent mieux justifier la conduite de S. M., & que

que par la même voye on puisse former un jugement juste des intentions du Roi de la Grande Bretagne, & de l'expédition de ses Escadres, mon Maître me commande d'envoyer à V. Exc. une copie ci-jointe des avis authentiques qu'on a reçu de la Havana depuis le tems que V. Exc. a délivré sa représentation, pour faire connoître si la conduite de l'Amiral Hozier & de son Escadre à Porto-Bello, est digne d'un Prince qui assure de vouloir maintenir la bonne correspondance, comme le fait S. M. Brit., & qui se plaint si fort des infractions faites par le Roi, sans pouvoir prouver la moindre hostilité, inattention ou démarche contraires à une bonne intelligence. Ces faits supposez obligeront S. M. Cath. à prendre des mesures plus conformes à son honneur, & à la dignité de sa Couronne, aussi-bien qu'à la sûreté de ses Etats & de ses Sujets, à moins que S. M. Brit. ne veuille donner & procurer sans délai les justes satisfactions & réparations qu'on demande. Je suis, &c. Donné à St. Ildefonse le 30. Septembre 1726. Signé, JEAN-BAPTISTE DE ORENDAIN.

III. Tels sont l'état des choses en Espagne, les sentimens de cette Cour sur la conduite que tient à son égard depuis quelque tems le Roi de la Grande Bretagne, & les prétendus Grieffs de ce Monarque qui ont occasionné l'envoi des Amiraux Hozier & Jennings dans l'Amérique & la Méditerranée. Le Nonce du Pape qui réside ici, continué sa correspondance avec celui qui est à Paris, pour moyenner un accommodement entre cette Couronne & celle de France. C'est par ce canal que les deux Cours se communiquent leurs propositions, & on fait part au Comte de Königseck, Ambassadeur de l'Empereur, de tout ce qui concerne cette Né-

gociation, dont le succès paroît encore assez incertain. On travaille toujours à l'augmentation des Troupes : on compte aussi sur une nombreuse Flotte pour le Printems prochain, & Dom Joseph Patinho, qui est à la tête des Finances, donne toute son application à trouver les fonds nécessaires pour subvenir à ces dépenses extraordinaires, & à payer régulièrement l'Armée. Par les différens mouvemens des Troupes, on juge que la Cour a dessein de porter ses principales forces en *Andalousie* & dans la *Navarre*, où il s'en trouve déjà suffisamment pour former, en cas de besoin, des Camps de 15. à 20. mille hommes. Le 24. Novembre le Colonel Stanhope presenta un nouveau Memoire à la Cour, & la Reponse du Roi a été, dit-on, portée à *Londres* par un Exprés que ce Ministre y a envoyé. Elle sera, sans doute, rendue publique, puisqu'elle doit, dit-on, décider de la Paix ou de la Guerre.

IV. Le Comte de Kônigseck, Ambassadeur de l'Empereur, étant incommodé de la goutte, retourna le 21. à *Madrid* avec Madame son Epouse, pour y attendre le retour de la Cour, & disposer toutes choses pour son Entrée publique. Le 27. le Roi & la Reine partirent de l'*Escorial*, & allèrent dîner au *Pardillo*, où L. M. prirent le divertissement de la chasse au Sanglier & au Loup, & le lendemain sur les 8. heures du soir L. M. arriverent au Palais Royal à *Madrid*, où Elles font état de passer l'Hyver. Le Comte de Vandernath, Envoyé du Duc d'Holstein-Gottorp, garde toujours ici l'*incognito*, & ne communique qu'avec le Ministre de *Russe*. La grossesse de la Reine se confirme. Le Duc de Ripérda fut encore dernièrement examiné par trois Commissaires du Roi  
dans

dans le Château de *Segovie*, où il est toujours détenu; mais on ne dit pas sur quoi roula cet interrogatoire, ni quel train prend son affaire. Dom Antonio Bruto, son Secrétaire, & l'un de ses premiers Commis, qui avoient été arrêtez & conduits au Château de *Segovie*, ont été relâchez & mis en liberté.

V. On a mandé à la Cour le Comte de Las Torres, Capitaine General & Gouverneur de *Navarre*, & on assure que le Commandement des Troupes qui s'assemblent en *Andalousie*, lui est destiné. Le premier Decembre ce General eut une longue conference avec le Roi, à laquelle assisterent le Comte de Kônigsfeck, Dom Joseph Parinho, Intendant General de la Marine, & le Marquis de Castelar, & on y proposa, dit-on, un projet pour rendre *Gibraltar* inutile aux *Anglois*, en fortifiant *A'gazira*, ou en construisant un Fort à l'autre pointe de l'*Anse* que forme la Baye de *Gibraltar*, sous le Canon duquel les Vaisseaux *Espagnols* pourroient être en sûreté, comme les Vaisseaux *Anglois* le sont sous celui de cette Place. Ce qui paroît fortifier cette opinion, & que la Cour a quelques vûës de ce côté-là, est que depuis cette conference, on a envoyé des ordres à tous les Generaux de se rendre à *Madrid*, pour se trouver à un grand Conseil de Guerre qui doit s'y tenir le 20. de ce mois; qu'on continuë de faire défilér quantité de Troupes en *Andalousie*; qu'on parle de former incessamment un Camp de 20000. hommes près de *Gibraltar* sous le Commandement du General Comte de las Torres, qui aura sous lui les Lieutenans Generaux Dom Louis de Cordouë, & Dom Lucas Spinola; & qu'on prépare en diligence 13. Vaisseaux de Guerre & quelques

quelques Galeres pour une expédition que l'on tient secrète. Le Roi a de frequens entretiens avec Mr. de Verboom, Ingenieur General, qui doit dans peu aller faire la visite de tous les Ports de cette Monarchie, & deux fameux Ingenieurs ayans été chargez de reconnoître le terrain aux environs de *Gibraltar*, en ont fait leur raport à la Cour. On travaille à *Malaga* à la fonte de 40. Mortiers. On a porté dans les Magazins de cette Place quantité de routes sortes de petites Armes & de balles de Mousquet, & l'on y attend de *Barcelonne* 40. pièces de gros Canon. La Cour y a aussi envoyé des ordres de préparer dans les Villages circonvoisins des quartiers pour 10000. hommes qui viennent de *Valence* & de *Catalogne*, & d'y faire des amas de vivres & de provisions pour la subsistance d'un plus grand nombre. Tous ces mouvemens font supposer qu'il y a quelque grand projet sur le tapis, & qu'on ne tardera pas de mettre à exécution. Le Comte de Montemar a été nommé Capitaine General des Ports & Places situez sur cette Côte, & le Gouvernement de *Valence*, vacant depuis 4. ans, a été donné à Dom Nicolas de Lovo. Le Comte d'Aro, qui est revenu de *Vienne*, fit le 7. la ceremonie de se couvrir devant le Roi, comme Grand d'*Espagne* de la premiere classe, & S. M. a conféré le titre de *Castille*, en qualité de Marquis, à Dom Joseph Rodrigo, Secretaire des Dépêches. Le Marquis de Quelus est retourné dans son Gouvernement de *Galice* avec Madame son Epouse.

VI. Le 16. le Roi & la Reine allerent à *Barez* pour y prendre le divertissement de la chasse au Loup. La Reine se fait porter par tout dans une Chaise à bras, à cause de sa grosseffe, & le Prince

Prince des *Asturies*, l'Infant Dom Carlos, & l'Infante, se rendirent le même jour à *Moralega* chez le Duc de Bejar, Majordôme de S. A. R., qui les y reçut avec beaucoup de magnificence. S. M. a nommé le Duc de Liria son Ambassadeur à la Cour de *Russie*, & Dom Juan Cascos de Villamores pour Secrétaire de cette Ambassade. Ainsi cette Commission ne regarde plus le Duc d'Ormond, comme on l'avoit débité. Dom Sebastien Pizarre, de l'Ordre de *St. Basile*, a été pourvu de l'Evêché de *Porto-Ricco*. Le Regiment de Cavalerie de *Roussillon*, a été donné à Dom François de Luz, & celui d'*Andalousie* à Dom Ignace Patigno. Le 15. le Comte de Pognon Rostro eut l'honneur de se couvrir devant le Roi pour la première fois comme Grand d'*Espagne*, & ce fut le Marquis de Mondexar qui lui servit de parain. Le 19. étant l'anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra dans sa 44. année, S. M. reçut les complimens de toute la Famille Royale, des Grands & des Ministres Etrangers, & il y eut à cette occasion de grandes réjouissances à la Cour & à la Ville. Le Comte de Vandernath, Ministre du Duc d'Holstein-Gottorp, eut dernièrement sa première Audience du Roi & de la Reine, & reçoit à présent les visites des Ministres Etrangers, auxquels il a notifié son arrivée. L'Entrée publique du Comte de Königseck, Ambassadeur de l'Empereur, est fixée au 23. Le Prince Emanuel de *Portugal* va, dit on, prendre l'habit Ecclésiastique.

VII. On conjecture par les grands préparatifs qui se font, que la Cour a changé le plan qu'elle avoit formé de construire un Fort, de tirer une ligne & d'élever quelques Batteries de l'autre côté de la Baie de *Gibraltar*, afin de rendre  
par

par là ce Port inutile aux Anglois, & qu'elle a pris la résolution d'assiéger la Place même. Le Comte de las Torres, qui est nommé pour cette expédition, partit le 16. avec Mr. Verboom, Ingenieur General, pour se rendre à *Malaga*, & de là au Camp de *St. Roch* qui se forme aux environs de *Gibraltar*, & les Troupes qui doivent composer l'Armée, consistent en 35. Bataillons, & 16. Escadrons. On a envoyé les Tentés, les Munitions & les autres choses nécessaires pour un siege, & tout sera, dit-on, prêt le 15. du mois prochain pour exécuter le dessein qu'on a projeté. Le Comte de Las Torres qui commande en chef, aura sous lui 6. Lieutenans Generaux, 10. Marchaux de Camp, & 15. Brigadiers, avec 67. Ingenieurs. On tient tout prêt à *Malaga* un train de 160. pièces de Canon, avec quantité d'outils propres à remuer la terre, & les Entrepreneurs qui doivent fournir les Mules pour tirer l'Artillerie, ont déjà reçu 5000. pistoles. Enfin tout paroît se disposer à une rupture avec l'*Angleterre*, & quoi que l'on veuille douter encore que l'*Espagne* se charge des premières hostilités, & des événemens d'une Guerre qui ne pourra être que très-sanglante; toujours est-il certain que les armemens que fait cette Couronne, ont une destination, dont on sera mieux informé le mois prochain. Le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, n'a paru en public, depuis le départ du Courier que S. Exc. envoya dernièrement à *Londres*, que pour conférer une seule fois avec le Marquis de la Paz, & cette conférence fut même fort courte.

VIII. *Cadix*. On regarde comme le prélude d'une prochaine Guerre avec l'*Angleterre*. la dé-  
fense

fenfe des Draps, Etoffes de foye & Manufactures étrangères, publiée depuis peu dans le Royaume, & les préparatifs & armemens qui se font dans cette Monarchie. Les Négocians qui avoient envoyé des commissions en *Angleterre* pour des Marchandises, ont écrit à leurs Correspondans & Facteurs pour les contremander, & la plupart tiennent des Bâtimens tout prêts pour transporter leurs effets à *Minorque*, en cas de rupture, ne voulans pas se fier au terme de six mois stipulez par les Traitez pour se retirer. Les deux Bâtimens d'avis & les quatre Vaisléaux de Guerre pour l'*Amerique*, étoient prêts le 22. Novembre; mais n'avoient encore reçu aucun ordre de la Cour pour partir. On équipoit encore alors dans ce Port deux autres Vaisléaux pour *Cartagene*, & on y a employé les 100000. écus qui ont été levez ici, & que la Cour a promis de rembourser au retour des Gallions avec l'interêt à 8. pour cent. Il est arrivé 250. Matelots pour servir sur le Vaisseau de Guerre Genoïs acheté par le Marquis Mari, & suivant la liste qui a été envoyée à la Cour de tous les Ports d'*Espagne*, il s'en trouve environ 6000. que l'on destine pour le service des Vaisléaux du Roi. Le Decret qui deffend le Commerce étranger, fut publiée ici le 3. Decembre. Les Vaisléaux pour l'*Amerique* n'étoient pas encore partis dans ce tems-là, & on parle à present de les employer à l'expédition que l'on projette. On a demandé aux principaux Marchands de cette Ville un nouvel emprunt de 100. mille écus. L'argent est toujours d'une rareté extraordinaire dans le Royaume, & la Cour employe tous les moyens imaginables pour en trouver.

IX. *Barcelonne*. On a embarqué ici pour *Malaga* 40. pièces de gros Canon, & plusieurs milliers d'outils propres à remuer la terre, & on a envoyé en *Galice* 200. pièces de Canon nouvellement fabriquées dans les Fonderies, pour être montées sur des affuts. On apprend des Frontières que les François travaillent en diligence aux Fortifications de *Collioure*, & qu'ils ont discontinué la démolition de *Salces*; qu'on monte toute l'Artillerie qui est à *Perpignan*, & que les Milices de ce Pais ont été armées & habillées. Cependant tout y paroît assez tranquille.

IX. *Gibraltar*. Sur ce que le Gouverneur de *Cadix* a fait sçavoir au Commandant de cette Ville, que conformément à l'ordre qu'il avoit reçu de la Cour, on n'admettroit à l'avenir dans ce Port aucun Vaisseau venant du *Levant*, quand même il auroit relâché à *Gibraltar*, ce dernier a ordonné que tous les Vaisseaux qui viendroient désormais de *Barbarie* avec d'autres Marchandises que de cuivre & de cire, seroient obligez de faire quarantaine entiere. Le 10. Decembre 9. Vaisseaux de Guerre Anglois sous le Commandement du Vice-Amiral Hopson, sortirent de ce Port, & doivent former deux Escadres, dont l'une croisera à la hauteur du Cap *St. Vincent*, & l'autre vers la *Corogne*. Les Fortifications de cette Place sont en très-bon état; il y a une nombreuse Garnison, & tout ce qui est nécessaire pour une vigoureuse défense. On apprend qu'il est arrivé 4000. hommes d'Infanterie Espagnole, qui sont campez près du vieux *Gibraltar*; qu'à quelque distance de là, il y a un autre Corps de Troupes, & qu'il en arrive journellement, avec quantité d'Artillerie, & d'instrumens propres à lever la terre. Les Espagnols

Anglois débiteut que leur deſſein eſt de bâtir un Fort ſur une des pointes de cette Baye ; mais comme on craint qu'ils ne forment plutôt le ſiege de cette Place , le Gouverneur ſe diſpoſe à faire une vigoureuſe réſiſtance. On attend d'Angleterre fix Vaiſſeaux de Guerre de renfort avec trois Regimens. On dit que la Regence d'Alger a déclaré la Guerre à la France.

XI. Portugal. On ſe plaint de la ſechereſſe en Eſpagne, & elle n'eſt pas moins exceſſive en ce Royaume. La Flotte qu'on attendoit de la Baye de *Tous les Saints*, entra heureuſement dans le Port de *Lisbonne* à la fin de Novembre, étant partie de ces Pais le 4. Septembre, & conſiſtant en 49. Bâtimens Marchands, dont fix pour *O Porto*, celui de *Goa* & deux Vaiſſeaux de Convoi. Leur cargaiſon conſiſte entr'autres en 25000. rouleaux de Tabac, 11000. Caïſſes de ſucré, & quantité de peaux, & le Vaiſſeau de *Goa* apporte beaucoup de diamans, mais petits, & par conſequent de peu de valeur. Là Flotte de *Marenhao* compoſée de 4. Vaiſſeaux Marchands, ayant été aperçue ſur les Côtes, on a fait partir le Vaiſſeau de Guerre la *Victoire* pour le convoyer, & le 2. Decembre elle entra heureuſement dans ce Port, à l'exception d'un Bâtimement qui avoit été enlevé par un Corſaire. Le même Vaiſſeau a remis depuis en Mer, pour aller au devant de celle de *Fernambuc* qui eſt attenduë. Il y a actuellement dans le *Tage* 50. Bâtimens Anglois qui ſont venus les uns après les autres du *Détroit*, & de divers autres endroits. L'Hôtel du Marquis de Valence, le plus magnifique de cette Capitale, a été réduit en cendres par accident, de même qu'une partie des nouvelles Écuries du Roi.

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. La Congregation que le Pape avoit établie pour l'examen des douze Articles d'explication de la Bulle *Unigenitus*, & pour s'instruire lui-même en particulier sur ces matieres, a été supprimée. Comme il n'y entroit aucun Cardinal, & qu'elle n'étoit composée que de 4. Prélats & de 4. Theologiens, S. S. a été obligée de se rendre aux vives remontrances qui lui ont été faites là-dessus par le Sacré College, & la Congregation du *St. Office* a même fait des perquisitions pour découvrir ceux qui avoient négocié cette affaire. Le Cardinal de Polignac, Ambassadeur de *France*, que l'on soupçonnoit d'avoir inspiré ce dessein à S. S., a déclaré n'y avoir aucune part, & même qu'on ne recevroit rien en *France* concernant la Bulle, qui n'ait été auparavant concerté dans la Congregation des Cardinaux que le Roi son Maître avoit demandée, & qui s'étoit tenuë ci-devant. Le St. Pere qui trouve de tems en tems le Sacré College en son chemin, sur tout quand il s'agit de cette affaire, est tout occupé presentement de la Canonisation des nouveaux Saints, pour laquelle il s'est tenu consecutivement 8. Consistoires publics. S. S. qui a dessein de rendre la ceremonie de ces canonisations des plus pompeuses, visita le 30. Novembre l'Eglise de *St. Pierre*, pour voir si tout étoit en état pour cela, & y a fait inviter le Magistrat de *Vienne*, auquel elle a accordé le privilege de porter

ter le *Rubis d'or*, comme le portent les Conser-  
vateurs du Peuple Romain. Mr. Ansidei, Arche-  
vêque de *Damiette*, Assesseur du *St. Office*, &  
Chanoine de *St. Pierre* a été nommé à l'Evêché de  
*Perugia*; Mr. Mofla, à celui de *Rimini*, sur la dé-  
mission du Cardinal Davia; & Mr. Vattini, à ce-  
lui de *Monte-Pulciano* en *Toscane*. Le Cardinal  
Corfini, qui a été fait Prélat de la Signature à la  
place du feu Cardinal Scotti, s'étant rendu der-  
nièrement au *Vatican*, accompagné d'un grand  
nombre de Prélats, y prit possession de cette Char-  
ge; le Cardinal Barberini, Sous Doyen du Sacré  
College, est allé prendre possession de son Evê-  
ché de *Velettri*, & Mr. Gonzagua, du Gouverne-  
ment de *Rieti*. On fit le 27. les obsèques solem-  
nelles du feu Cardinal Scotti dans l'Eglise de *St.*  
*Charles al Corso*, auxquelles intervinrent 38. Car-  
dinaux; & c'est Mr. Lescari, Secrétaire d'Etat, qui  
a acheté tous ses Equipages. Le 7. Decembre au  
main il y eut Examen d'Evêques, & S. S. donna  
unu longue Audience au Cardinal de Polignac.

II. Le 9. le Pape tint Consistoire secret, à l'ou-  
verture duquel il fit part au Sacré College, qu'il  
avoit accordé le titre de Roi de *Sardaigne* au Duc  
de *Savoie*. S. S. delara ensuite qu'Elle avoit dispo-  
sé des 9. Chapeaux vacans; que n'ayant eu égard  
dans cette Promotion ni à la chair, ni au sang,  
Elle avoit fait choix de Sujets qui lui avoient paru  
avoir le plus de merite; qu'à l'exception de quelques  
Reguliers qu'Elle avoit choisi, conformément à  
la Bulle de *Sixte V.* tous les autres Sujets nom-  
mez, étoient tous des Prélats de la Cour, & qu'Elle  
vouloit bien leur en déclarer deux presentement,  
qui étoient Mr. Nicolas Lescari, Secrétaire d'Etat,  
& Archevêque de *Nazianze*, natif de *Genes*, &  
le Pere Cozza de *St. Laurens*, General des *Fran-*  
*ciscains*

*ciscains* Mineurs de l'*Observance* ; mais que pour les sept autres, Elles ne les nommeroit que lorsqu'Elle seroit en état de les pourvoir de Benefices.

Le Sacré College & les Cardinaux Ministres des Puissances Etrangères qui s'attendoient à une plus nombreuse Promotion, & que S. S. auroit plus d'égards à la recommandation de leurs Maîtres, furent fort surpris de cette resolution, de laquelle ils ne purent faire revenir le St. Pere qui ne s'expliqua pas d'avantage. L'après-midi S. S. donna la Barette dans son appartement aux deux nouveaux Cardinaux, qui s'y étoient rendu pour la remercier, & les dispensa des autres formalitez, pour pouvoir assister le jour suivant à la Canonisation des nouveaux Saints, & le même soir on fit à Rome les illuminations accoutumées pour leur Promotion. Le 10. le Pape étant descendu de la Basilique de *St. Pierre*, accompagné de 26. Cardinaux & de 48. Evêques, y fit la ceremonie de la Canonization de trois nouveaux Saints, çavoir, *St. Turribio*, Archevêque de *Lima*, *St. Jacques de la Marca*, & *Ste. Agnez de Montepulciano*. Elle commença par une procession solennelle, & S. S. y étoit portée dans sa Chaise avec un Cierge allumée à la main. Après la Procession, elle monta sur son Trône, à côté duquel étoit le Connétable Colonna, comme Prince du Trône, & le Marquis de Guadagnolo comme Maréchal du *Vatican*. La Princesse Clementine Sobieski, à qui le Pape avoit envoyé un de ses Carosses, avec une Garde de 12. Cavaliers & d'autant de Suisses, étoit dans une Tribune qu'on avoit batie exprés, & S. S. termina par une Messe solennelle à l'honneur des nouveaux Saints, la ceremonie, qui fut des plus pompeuses & des plus magnifiques. Le Pape étant retourné avec le même Cortege dans son

son Appartement, on fit une décharge generale du Canon du Château *St. Ange*, & toutes les Cloches de la Ville sonnerent. Ce jour-là fut fêté à *Rome* avec beaucoup de solemnité, & il y eut Indulgence Plenièrè.

III. Quoique la reconnoissance du Roi de *Sardaigne* n'ait pas encore été faite en Consistoire public, cependant comme le Pape l'avoit declarée aux Cardinaux dans le Consistoire secret du 9., tous les *Piémontois & Savoyards* qui sont à *Rome*, firent à cette occasion le 10. de grandes réjouiissances; il y eut des illuminations dans leurs quartiers, & le 11. le Ministre de ce Prince fit chanter dans l'Eglise du *St. Suaire des Piémontois* un *Te Deum* solemnèl, à l'issuë duquel il traita splendidement à diner dans son Hôtel une trentaine de personnes. On ne sçait pas encore les conditions de cette reconnoissance, mais on suppose qu'elles ont été agréées des Parties, & qu'elles en sont satisfaites. Le 12. il y eut un nouveau Consistoire, dans lequel S. S. donna le Chapeau aux 2. nouveaux Cardinaux. L'après-midi ces deux Prélats visiterent à l'ordinaire la Basilique de *St. Pierre*, & commencerent ensuite leurs visites au Sacré College par le Cardinal Barberini qui en est Sous-Doyen. Le Cardinal Bussy qui est à l'extrêmité, a eu le tems de résigner ses Benefices avec l'agrément du Pape. On a envoyé à *Bologne* 7. gros ballots de meubles au Chevalier de *St. George*, ce qui fait croire que ce Prince ne reviendra pas si-tôt en cette Ville, & S. S. ayant été informée que l'Appartement de la Princesse son Epouse, qui fait toujours sa résidence dans le Couvent de *Ste. Cecile*, n'étoit tendu qu'avec des meubles d'Étré, lui en a envoyé d'Hyver, & particulièrement de

magnifiques Tapisséries ; ce qui lui a fait beaucoup de plaisir.

IV. Le 16. le Pape tint Consistoire secret , mais les sept Cardinaux que S. S. se reserve *in petto*, ne furent pas encore declarez ; & quoi que les Cardinaux Cinfuegos , Bentivoglio , & Belluga ayent fort sollicité le St. Pere d'avoir égard aux recommandations de leurs Maitres pour les Chapeaux vacans , Sa Sainteté est demeurée inflexible , & n'a rien changé à son premier projet, dont Elle n'a fait part à qui que ce soit. Il y eut seulement dans ce Consistoire divers Benefices proposez, entr'autres l'Evêché de *Nazianze in partibus*, dont le nouveau Cardinal Lescari s'est démis , pour Mr. Ottoboni ; celui de *Leopolis*, pour Mr. Tasca, Prélat Domestique ; l'Archevêché de *Cagliari*, pour l'Abbé Faletti *Piémontois* ; celui d'*Orestagni*, pour Mr. Nini ; celui de *Sassari*, pour le P. Jean-Baptiste Lomelini ; & celui de *St. Pierre d'Uffel*, pour le Pere Constance del'Ordre de *Ste. Therese* : Ces quatre Archevêchez étans dans la *Sardaigne*. S. S. donna aussi le titre de *St. Jean & Paul* au nouveau Cardinal Lescari , & celui de *St. Laurent in Palisperna* au Cardinal Cozza. Le 18. L. Em. en prirent possession , & le 20. elles allerent rendre, par ordre du Pape, une visite à l'Epouse du Chevalier de *St. George* dans le Couvent de *Ste. Cecile*. Le Cardinal buffy est toujours dangereusement malade. Le Cardinal Ottoboni est attendu de jour en jour de *Venise*.

V. *Venise*. Le Cardinal Ottoboni partit le 3. Decembre pour retourner à *Rome*. Mr. Marc Quirini a été déclaré par la Regence Provediteur General de *Ste. Maure*, à la place de Mr. Riva, dont le terme va finir. Le 26. on fit de nouveau l'ouverture de tous les Théâtres de cette Ville,

*des Princes Ec.* Fevrier 1727. 115

& on representa sur celui de *St. Chrisostôme* le nouvel Opera intitulé *Meride & Salinante*. La peste diminuë à *Constantinople*, mais elle augmente, dit-on, dans tous les autres endroits du *Levant*, & suivant la liste dressée par les Commissaires de Quartiers de cette Capitale, la maladie contagieuse y a enlevé près de 150000. personnes.

VI. *Milan*. On a tiré du Château de cette Ville 40. pièces de Canon, qui ont été envoyées à *Novare* & à *Pavie*, & on travaille à recruter les Regimens qui sont en ce Pays. On continuë d'y faire de grands préparatifs de Guerre, & on a fait transporter à *Pizzighitone* quantité de Munitions. Le Marquis de *Stampa*, Gouverneur de *Tortone*, a été élevé par l'Empereur à la Charge de General de l'Artillerie de cette Etat, mais S. M. n'a pas encore disposé du Gouvernement du Château de cette Ville. On apprend de *Sicile* que les Habitans de *Palerme* sont occupez à faire rebâtir leurs maisons, pour lesquelles on leur fournit gratis les bois necessaires. Les Troupes sont complètes en ce Pais, & on travaille à mettre les Ports de ce Royaume en bon état de défense.

VII. *Turin*. Le Roi ne s'est pas encore expliqué sur le parti qu'il prendra par raport aux Traitez de *Vienne* & d'*Hannover*; ce qui fait croire à quelques-uns que ce Prince a dessein de rester Neutre, pour éloigner la Guerre de ses Etats. Cependant on dressé de grands Magazins sur les Frontieres, tant du côté du *Milanez* que du côté de la *France*, & S. M. a fait deffendre le transport des grains hors de ses Etats. Le 15. on aprit par un Courier de *Rome*, que le differend qui regnoit depuis si long-tems entre cette Cour & le *St. Siege*, au sujet de la nomination aux Benefices de ce Pays, étoit heureusement accommo-

dé ; & que le Pape dans le Consistoire secret qui se tint le 9. avoit reconnu S. M. en qualité de Roi de Sardaigne ; sur quoi Elle a reçu les complimens de la Cour & des Ministres Etrangers. Les affaires se broüillent de plus en plus avec la Republique de *Genes*, qui continuë de faire de grands atmemens.

VIII. *Suisse*. L'Assemblée des Députez des Cantons qui s'est tenuë à *Bade*, s'est séparée sans avoir pris en consideration les propositions de l'Abbé de St. Blaise, Ministre de l'Empereur. S. Exc. est fort mécontente des Cantons Catholiques, & se loïie, au contraire, de ceux de *Zurich* & de *Basle*. On attend de jour en jour à *Soleure* le Marquis de Bonac, Ambassadeur de *France*, qui vient remplacer le Marquis d'Avarey, & les Conferences se renouëront à son arrivée. On continuë dans tous les Cantons Protestans, & chez les *Grisons*, les levées & les augmentations de Troupes pour le service de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies*. On assure que le differend entre le Canton de *Lucerne* & le *St. Siege* est accomodé.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. *Versailles*. La Reine fait prier par tout pour obtenir de Dieu une heureuse fécondité, & depuis quelque tems S. M. ne porte plus que des habits très-modestes, & presque tous blancs. On a congedié les Musiciens extraordinaires du Concert de cette Princesse, qui sont remplacez par ceux du Roi, & il y a alternativement 4. fois la  
semaine

semaine Comédie François & Italienne sur le Théâtre de ce Château. Le Roi ne va plus que très-rarement à la chasse du Cerf, mais quelque tems qu'il fasse, S. M. prend tous les jours le divertissement de celle du Lapin. La clôture de l'Assemblée generale du Clergé de France s'étant faite à Paris le 7. Decembre, les Prélats & autres Députez se rendirent le 8. à Versailles, où ils eurent Audience du Roi avec les mêmes honneurs qu'on rend au Clergé quand il est en Corps. Le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat, & premier Président de l'Assemblée étoit à leur tête, & l'Archevêque de Tours portant la parole fit au Roi le Discours suivant.

S I R E,

C'Est un des plus justes devoirs du Clergé de France, & en s'assemblant par vos ordres, & en se separant, de venir aux pieds du Trône, rendre hommage à Votre Majesté, & vous témoigner son zèle; mais nous l'osons dire; Cette fidelité inviolable, ce devouement sans reserve, ce zèle pour vôtre Sacrée Personne & pour la splendeur de vôtre Regne, après des protestations déjà si vives & tant de fois réitérées, est néanmoins, par les nouveaux accroissemens qu'il prend, un zèle toujours nouveau.

Voilà, Sire, le glorieux caractère des solides vertus, sur tout des vertus Royales; sans cesse elles s'avancent, & la succession des tems, qui les developpe & les met dans un plus grand jour, leur attire plus de veneration, & leur attache plus étroitement les cœurs.

Dés vos plus jeunes années, nous avons entrevû les tresors de grace & de sagesse qu'a versé dans vôtre sein ce Souverain Seigneur, qui donne des Sou-

verains à la terre, & qui se plaît à les former ; mais ce n'étoit encore que d'heureux présages de l'avenir, ce n'étoit que des esperances. Le tems est venu, Sire, où ces trésors cachez se produisent à la lumiere ; où cet avenir, qu'anticiipoient tous les vœux de vos peuples, commence à nous être present ; où ces esperances, qui n'étoient pour nous que des présages flatteurs, se changent en de salutaires effets ; où depuis que V. Maj. tient Elle-même les rênes de l'Etat, l'ancienne forme du Gouvernement rétablie par vos ordres & sous vôtre conduite, va peu à peu ramener nos anciennes prosperitez, & remettre comme par degrés l'Empire François dans son premier lustre.

Ce sera, Sire, le fruit de vos soins, ce sera le fruit, & des exemples, & des leçons de vôtre Auguste Bisayeul. Vous y ferez servir cette maturité de reflexions, qui dans vous prévient de si loin la maturité de l'âge ; ce fonds de bonté, de moderation, d'égalité d'ame, qui ne se porte en toutes choses qu'à l'équité & à la droite raison, cet esprit de Religion & de pieté, si rare dans l'éclat de la grandeur, & beaucoup plus rare dans le feu de l'adolescence ; enfin toutes ces qualitez, que d'une main liberale l'Auteur de la nature vous a départies, & dont les Rois sont également responsables, soit à Dieu, de qui ils les ont reçues, soit à leurs Sujets, pour qui elles doivent être employées.

Entre les Sujets de V. M. & dans le Corps de vôtre Royaume, le Clergé compose le premier Ordre ; mais autant que le distingue la Puissance spirituelle qui lui est confiée d'en haut, autant est-il attentif à se distinguer par l'attachement le plus respectueux à la Puissance temporelle, en qui il reconnoit l'image & revere la Majesté même du Tout-Puissant. C'est dans ces sentimens, Sire, que nous avons en  
quelque

quelque maniere oublié les besoins particuliers de nos Provinces, pour ne penser qu'au besoin commun de la Monarchie, & qu'à son soutien. Ce grand intérêt nous a assemblez; & plus il nous touche sensiblement, plus il nous ouvre les mains, & nous suggere des ressources inespérées, pour y fournir presque au delà de nos forces. V. M. l'a vu Elle-même, Elle y a eu égard, & par un trait singulier de sa magnificence & de sa pieté, qui ne s'effacera jamais de nôtre memoire, & que nous transmettrons fidellement à nos Successeurs, Elle a voulu nous remettre volontairement une partie de ce que nous lui avons liberalement offert.

Nous pouvions, en de tristes, mais fidelles peintures, exposer à vos yeux la désolation de tant de Dioceses épuisés par les frequens efforts que nous avons faits, dans des conjonctures aussi difficiles que l'ont été ces tems peibles & onéreux, dont toute la France s'est ressentie; Nous pouvions représenter à V. M. tant de Maisons Religieuses restées sans fonds; tant d'épouses de Jesus-Christ privées des secours les plus nécessaires, & obligées de les mander dans leurs Familles; tant d'Eglises à demi détruites dans les Campagnes, & sur le point de leur ruine, faute de moyens pour les réparer; des Autels consacrez au Dieu vivant, mais tellement pauvres, que le Service divin ne s'y peut plus faire avec décence; des Benefices en nombre réduits à rien, & dont il ne reste que les seuls titres; des Pasteurs dans l'impuissance d'assister leurs Troupeaux pauvres & languissans, parce qu'eux-mêmes ils ont à peine de quoi subsister.

Toutes ces considerations, Sire, n'ont point retreci nos cœurs, ni resserré nos largesses, d'autant plus abondantes, qu'elles sont plus gratuites, & que nos immunités sacrées subsisteront à jamais, suivant  
l'expresse

*L'expresse déclaration de V. M. : déclaration memorable, déclaration dictée par le même esprit dont furent animez les Clovis, les Charlemagne, les St. Loüis, elle passera aux âges futurs, elle se perpétuera dans la posterité, comme un monument authentique de nos droits si justement reconnus & si solennellement confirmez.*

*Nous n'avons donc pas seulement crû ne devoir rien ménager en faveur d'un Prince équitable & bienfaisant, qui recevra d'une part & répandra de l'autre; Mais par dessus tout; nous avons jugé que nous ne pouvions trop nous intéresser à la gloire d'un Prince religieux & très-Chrétien, qui lui-même, comme Fils aîné de l'Eglise, s'intéressera toujours pour elle & la protégera; qui relèvera l'honneur de l'Episcopat, attaqué en plus d'une rencontre, & plus d'une fois lezé par les résistances opiniâtres de l'erreur; qui maintiendra la foi de ses Peres, & banira de son Empire l'une des hérésies la plus audacieuse, quoi que foudroyée de tant d'anathemes.*

*Puissiez-vous, Sire, achever un ouvrage si digne de vous. Puissiez-vous être l'Ange visible que le Seigneur envoie pour retrancher de ce Royaume tous les scandales. C'est le sujet de nos souhoits les plus ardens, & c'est à quoi contribuëront plus que tout le reste ces Conciles Provinciaux que si souvent nous avons demandez & que nous n'avons point encore obtenus. Et que voulons-nous en effet, que cherchons nous autres choses dans ces saintes Assemblées, que l'affermissement de la Religion, que le renouvellement de la Discipline Ecclésiastique & du bon ordre; que la réformation des abus, que la paix des Fidèles dans le sein de la même Eglise, que la réunion des cœurs par la réunion des esprits, que l'entière extinction de toute partialité, de toutes nou-*

*veaux*

veutez en matiere de créance ! Nouveutez, partialitez si dangereuses dans la Republique , & si fatales à son repos !

Telles sont les vûes que nous nous proposons. Que nos vœux soient exaucez, ou que leur accomplissement soit suspendu , nous obéirons toujours avec soumission ; & du reste nous nous reposerons sur l'attention du sage & zélé Ministre , qui fut le Guide assidu & comme le Gardien de vôtre enfance ; qui maintenant est le dépositaire de tous vos Conseils , & qui dans l'éminence de son raug sçait si dignement allier ensemble , & le Ministère de l'Autel & le Ministère de l'Etat.

Cependant , Sire , en ces jours de propitiation & d'indulgence , où vous avez été pour vôtre Cour un exemple si édifiant , que le Ciel plus que jamais vous comble de ses benedictions. C'est dans sa misericorde qu'il vous a donné à la France , & c'est dans cette même misericorde , qu'il nous conservera un don si précieux. Nous aurons incessamment la consolation en retournant dans nos Dioceses , de ne laisser rien ignorer à vos Sujets des moindres circonstances de vos vertus , qui pourront servir à ranimer leur pieté , lorsque nous leur annoncerons ce tems de salut & de benediction ; après lequel ils soupirent , attentifs à se purifier par la Penitence & à se nourrir du Pain des Anges , nous les verrons prosterner aux pieds des saints Autels , y porter des prieres plus vives & plus efficaces pour V. M. Les Pasteurs se joindront aux peuples ; & les peuples seconderont les Pasteurs. Tous d'une voix , nous nous adresserons au suprême Arbitre de nos destinées , nous le conjurerons avec instance de vous donner la vie la plus longue ; fortement persuadez , que d'obtenir la conservation du Roi , c'est obtenir la felicité du Royaume.

II. Le Cardinal Gualthieri n'a pas donné la démission des Benefices qu'il possède en *France*, comme nous le dimes le mois dernier ; mais la premiere Abbaye vacante sera donnée à l'Abbé son Neveu, qui apporta dernièrement de *Rome* la Barette au Cardinal de Fleury. Le 10. cet Abbé prit son Audience de congé du Roi & de la Reine, après avoir vû toutes les Maisons Royales, entr'autres le riche Cabinet de S. M. estimé 60. millions, avec tous les vases précieux & les autres raretez qu'il contient, parmi lesquelles il ya un vase d'Agathe verte, que le feu Roi a acheté 330000. livres. Le Cardinal de Fleury, qui l'a défrayé pendant le séjour qu'il a fait à la Cour, lui a fait present d'une Bague de diamans de prix, & le 11. il retourna à *Paris*. Le Duc du Maine s'est démis de la Charge de Colonel General des Suisses, & de celle de Grand Maître de l'Artillerie, en faveur du Prince de Dombes son fils aîné qui en avoit la survivance, & Mr. d'Orgevillé a été nommé à l'Intendance de la *Martinique* à la place de Mr. Blondel qui a été fait Intendant des Galeres. Le 15. Mr. Horace Valpole, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, partit pour aller faire un tour à *Londres* avec Madame son Epouse.

III. Quoi qu'on fasse ici de grands préparatifs de Guerre, on a toujours peine à se persuader que la *France* veuille serieusement s'y engager. L'état present du Royaume semble devoir, au contraire l'en détourner, & elle ne paroît pas avoir d'intérêt assez sensible dans tout ce qui se passe, pour risquer les événemens d'une Guerre toujours incertaine & ruineuse. Il s'est tenu ici depuis peu deux grands Conseils de Guerre, où la plupart des Generaux ont été mandez, & les Maréchaux de *France* tinrent dernièrement une Conference  
dans

des Princes Ec. Fevrier 1727. 123

dans l'Hôtel des *Invalies*, qui dura 4. heures entieres. On compte de mettre 200000. hommes en Campagne en cas de rupture: on a mis l'Artillerie en état de servir, & on a fait toucher aux Entreprieneurs les fonds necessaires pour l'emplette de 4000. Chevaux, destinez à remonter les Dragons. Les Milices qui ont été levées dans toute l'étendue du Royaume, sont habillées & vont être armées: on a tiré d'entre les *Invalides* tous les Soldats les plus propres à servir, pour être fait Sergens de ces Compagnies; & le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, a reçu ordre de se rendre incessamment à *Marseille* pour y presser l'équipement des Galeres qu'il doit commander en chef. Malgré toutes ces dispositions, les Négociations se continuent avec les Cours de *Vienne* & de *Madrid*, & l'Empereur a déjà, dit-on, fait diverses propositions, auxquelles on paroît vraisemblablement prêter ici l'oreille, puisque S. M. I. a nommé le Comte de Kinski pour venir en cette Cour en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire. Démarche qu'Elle ne feroit certainement pas, si Elle ne voyoit jour à quelque accommodement. Les choses ne sont pas non plus tout-à-fait broüillées avec l'*Espagne*, où on envoie de frequens Couriers; mais comme les affaires se traitent avec beaucoup de secret, on ne peut rien avancer de fort certain sur tout ce qui se passe; on juge seulement sur ces aparances, à travers desquelles on entrevoit quelques dispositions assez favorables. Le Roi a ordonné une nouvelle augmentation de 10. hommes par Brigade de ses Gardes du Corps, & les 2. Compagnies des Mousquetaires vont être remises sur le pied qu'elles étoient avant la derniere reforme. On parle fort d'une

d'une Promotion de 4. Maréchaux de *France*, & d'un grand nombre d'Officiers Generaux.

IV. Le Cardinal de Fleury a rendu les visites de ceremonie qu'il avoit reçues des Princes & Princesses du Sang. Le 17. le Comte de San Severino d'Arragon, Envoyé Extraordinaire du Duc de *Parme*, eut sa premiere Audience du Roi & de la Reine, & le 21. le Cardinal de Noailles se rendit à *Versailles*, où il eut l'honneur de saluer L. M., après quoi S. Em. eut un long entretien avec le Cardinal premier Ministre. On a retranché le bois, la chandelle & la nourriture aux Officiers de la Maison du Roi, qui ne les avoient pas ci-devant, & on supprime toutes les innovations faites depuis la mort du feu Roi. La dépense de la Garderobe de la Reine est réglé à 25000. livres par an; les menus plaisirs à 3000. livres par mois, & S. M. fera à l'avenir servir des Ecuries du Roi. La depense de la Table de L. M. va être réduite d'un tiers, ce qui fera une épargne de deux millions par an, & les Collations ordinaires qu'on donnoit à la Reine pendant son sejour à *Marly*, ont déjà été mise sur le pied de la défunte Reine. Le Roi a accordé une pension de 3000. livres au Duc de Gesvres, Gouverneur de *Paris*. Le Duc de Bourbon est allé avec la permission du Roi, faire un tour à *Escoïan*, Maison appartenant au Comte de Clermont son Frere; le Comte de Charollois est allé passer quelque tems dans son Château d'*Anet*, & la Marquise de Prie, qui étoit releguée sur ses Terres en *Normandie*, a obtenu de S. M. la liberté de passer l'Hyver à *Roïen*. Le départ de la Cour pour *Marly* est fixé au commencement de Janvier; & on y a fait construire plusieurs logemens en forme de demie Lune pour les Secretaires d'Etat, les Commis, & tous ceux  
qui

qui par leurs Charges sont obligés de suivre le Conseil. La Reine Regnante d'*Espagne* a écrit depuis peu à la Duchesse de Vantadour une Lettre toute remplie d'expressions tendres & obligantes pour le Roi & la Nation, ce qui fait juger favorablement des dispositions de la Cour de *Madrid* pour celle-ci. Le Maréchal d'Estrées, qui étoit allé présider aux Etats de *Bretagne* en qualité de Commissaire du Roi, est revenu de *Nantes* avec Madame son Epouse.

V. Le Roi vient d'établir nouvellement six Compagnies de Cadets de 100. hommes chacune, qui seront tous Gentilshommes, & qui auront leurs quartiers, sçavoir, une à *Caën* en *Normandie*, commandée par Mr. de Viel; une à *Cambrai*, commandée par Mr. de Bochet; une à *Metz*, commandée par Mr. de Grigni; une à *Perpignan*, commandée par Mr. de Prefort; une à *Strasbourg*, commandée par Mr. de Marnesia; & une à *Bayonne*, commandée par Mr. de Tiraqueau. Les trois premiers sont Colonels reformez, & les trois autres Brigadiers des Armées du Roi. Ils auront chacun 1800. livres d'appointemens par an, & seront outre cela Inspecteurs Generaux des Milices, ce qui leur vaudra encore 1200. livres. Les Cadets auront des Maîtres pour les instruire dans tous les exercices convenables & necessaires, & on leur donnera 10. sols par jour, outre l'habit. Les fonds pour cet entretien seront pris sur les revenus des Benefices vacans. Le 24. Mr. le Fort, Sindic de la Republique de *Geneve*, & son Envoyé Extraordinaire, eut son Audience de congé de L. M. avec les ceremonies accoutumées. Le 25. jour de *Noël*, le Roi & la Reine assisterent aux devotions de ce jour dans la Chapelle du Château, & le lendemain, le Roi ayant reçu la Communion par les

les mains du Cardinal de Rohan, son Grand Aumônier, fit ensuite la cérémonie de toucher plusieurs malades. Le Prince George de *Hesse-Cassel* qui est ici *incognito*, a vû les Appartemens de ce magnifique Chateau, les Jardins & tout ce qu'il renferme de rare & de curieux.

VI. Les Conseils du Roi, tels qu'ils ont été établis en dernier lieu, sont pour le *Conseil d'Etat* qui se tient les *Dimanches* & les *Mé redis*. Le Roi, Son Altesse Royale le Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, le Cardinal de Fleury, le Maréchal de Villars, le Maréchal Duc de Tallard, le Maréchal d'Huxelles, le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat.

*Conseil des Dépêches qui se tient les Samedis.*

Le Roi, le Duc d'Orleans, le Prince de Conti, le Cardinal de Fleury, le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villars, le Maréchal de Tallard, le Maréchal d'Huxelles, le Contrôleur General des Finances, le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, le Comte de St. Florentin, Secrétaire d'Etat, Mr. le Blanc, Secrétaire d'Etat.

*Conseil Royal des Finances qui se tient les Mardis.*

Le Roi, le Duc d'Orleans, le Prince de Conti, le Cardinal de Fleury, le Garde des Sceaux, les Maréchaux de Villars, de Tallard, & d'Huxelles, le Contrôleur General des Finances, Mr. Façon, Conseiller au Conseil Royal.

VII. Le Duc de Richelieu a mandé ici que le Comte de Kinski, nommé par l'Empereur son Ambassadeur en cette Cour, partiroit de *Vienne* le 7. ou le 8. Janvier prochain, & ce Ministre sera, dit-on, chargé de demander ou la tenuë  
d'un

d'un Congrès general, ou la Médiation de S. M. pour accommoder les differends qui menacent l'Europe d'une rupture. Le Pape a aussi envoyé depuis peu un Bref au Roi, par lequel S. S. exhorte ce jeune Monarque à ne plus penser à la Guerre, mais plutôt aux moyens de conserver la Paix pour le repos & l'avantage de la Chrétienté, & le peuple qui la souhaite & qui en a tant besoin, se flatte que ces démarches feront quelque impression sur l'esprit de S. M. La liste des Seigneurs & Dames qui doivent accompagner L. M. à *Marly*, fut dernièrement Signée. Le 30. le Roi tint Conseil de Cabinet sur des dépêches qu'un Exprés avoit apportées de *Vienne*, & le 31. il y eut un Conseil extraordinaire au sujet de quelques Lettres qu'on avoit reçues du Marquis de Fencelon, Ambassadeur de S. M. à la *Haye*. Le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, s'étant rendu à *Chantilly*, y eut un long entretien avec Mr. le Duc de Bourbon qui n'est pas encore rapellé à la Cour. L'Abbaye de *St. Maurin*, Ordre de *St. Benoît*, Diocese d'*Agen*, a été donnée à l'Abbé de Catelet, Conseiller au Parlement de *Thoulouse*; celle d'*Estival*, même Ordre, à la Dame de Rabodanges; celle de la *Regle*, à la Dame de Verthamont la Vaux; & celle de *St. Avy*, à la Dame de Montifroy.

VIII. *Paris*. La clôture de l'Assemblée generale du Clergé qui tenoit ses séances dans le Couvent des *Grands Augustins*, se fit le 7. Decembre; cependant les Prélats continuent de s'assembler, mais en habits longs seulement. Le Roi leur a absolument refusé la demande qu'ils avoient faite de supprimer les Appels comme d'abus, & de leur permettre d'assembler des Conciles Provinciaux. Le Cardinal de Noailles est vivement sollicité d'accepter la *Constitution*, & est, dit-on, sur le point  
de

de se rendre aux pressantes instances que lui fait sa Famille ; mais comme cette affaire rencontre bien des difficultez, S. Em. n'a pas encore franchi ce pas. La Procédure pour l'érection de l'Evêché de *Dijon*, dont l'Archevêque de *Lyon* étoit chargé, étant finie sans aucune opposition, l'Abbé Boyer nommé à cet Evêché, doit se rendre en *Bourgogne* pour y attendre ses Bulles. La plus grande partie de la Jurisdiction de cet Evêché sera distraite de l'Evêché de *Langres*, dont l'Evêque sera dédommagé ailleurs. L'Evêque de *Beauvais* est revenu au Noviciat des Jésuites, où il fait actuellement sa résidence.

IX. Le Duc de Bournonville en passant par ici pour aller à *Vienne*, a remis à la jeune Reine Doüairiere d'*Espagne* des Lettres de change pour la moitié de la pension que la Cour de *Madrid* lui a assignée. Le 27. cette Princesse quitta le jour de *Vincennes* pour venir occuper en cette Ville le Palais du *Luxembourg*, où elle fera désormais sa résidence, & le même jour le Duc de Gèvres, Gouverneur de *Paris*, s'y étant rendu à la tête du Corps de Ville, l'a complimenta sur son heureuse arrivée. S. M. se plaît beaucoup dans cette nouvelle demeure, & se promene tous les jours dans le Jardin de cette Maison, ayant à ses côtez deux Ecuyers, & suivie de ses Dames. On prépare l'Hôtel des Ambassadeurs pour le Comte de Kinski qui est attendu de *Vienne*, & le Secrétaire de ce Seigneur arriva ici le 31., pour faire toutes les dispositions nécessaires pour sa réception. Le Marquis de Bonac a ordre de se rendre incessamment à son Ambassade de *Suisse*. On a eu avis de *Londres* que le Marquis de Pozzo Bueno, Ambassadeur d'*Espagne*, s'étoit retiré sans avoir pris Audience de congé du Roi de la *Grande Breta-*

tagne, & qu'il n'y avoit aucun lieu de douter d'une rupture entre cette Cour & celle de *Madrid*.

X. La réduction des rentes viagères produit au Roi une épargne de près de 7. millions tous les ans, mais elle n'en est pas moins disgracieuse pour les interressez. Le présent Ministère qui sent bien que les affaires ne peuvent se rétablir qu'en retranchant quantité de dépenses vaines & superflues, veut essayer si une sage économie pourra remplir tous les vuides qui se trouvent dans les Finances, & le Roi heureusement s'y prête, dit-on, volontiers. Les appointemens des Gouverneurs doivent être diminuez, & le nombre des grands Gouvernemens réduits à 16. comme sous le Regne précédent. On parle d'une prochaine Ordonnance pour obliger les Sujets de porter aux Hôtels des Monnoyes leur Vaisselle d'or & d'argent plate, pour être convertie en nouvelles Espèces; de réunir aux Domaines de S. M. toutes les Terres qui en ont été aliénées sous les Rois ses Prédecesseurs, & de deffendre l'usage des Gallons & broderies d'or & d'argent. De supprimer une infinité de pensions inutiles & onereuses à l'Etat; de taxer tous les riches Actionnaires, & de faire un Reglement pour obliger de payer 6. livres par an par forme de taxe, ceux qui voudront avoir un Laquais, 12. livres pour deux, & ainsi à proportion. C'est par de semblables expediens que la Cour peut trouver des ressources infinies, & en corrigeant le luxe, réparer sans injustice, & sans troubler tant de familles, l'épuisement de ses Finances, & rendre en même-tems le Royaume respectable & florissant. Les rentes viagères créées en l'année 1717. viennent aussi d'être réduites du denier 16. au denier 25. La Compagnie des *Indes* a fait publier par des Affiches que le 6. Janvier elle commencera le paye-

ment des six derniers mois de ses rentes viagères provenant de la Lotterie, & que dans le courant de l'année, on payera le dividend des Actions, comme auparavant, sur le pied de 150. livres. Il n'a paru pendant le courant du mois de Decembre qu'un Arrêt du Conseil, portant qu'à l'avenir tous les *Abbez & autres Beneficiers qui ont été ou seront mis en possession du revenu de leurs Benefices, seront tenus de se pourvoir dans l'espace de 9. mois, de Bulles en Cour de Rome, faute de quoi lesdits Benefices seront declarez impetrables.*

Une Ordonnance du Roi, portant établissement de six Compagnies de Cadets, nous en avons ci-devant fait mention, & qui avant d'être reçus, seront obligés de faire preuve de Noblesse.

Un Arrêt du Conseil du 27. portant que les papiers trouvez sous les scellez des Srs. Berthier & d'Ille, soient portez à la Bibliothèque de S. M. pour les faire examiner, & en tirer ensuite ceux qui seront jugez necessaires pour l'instruction des Procez que S. M. veut & entend être faits à ceux qui se trouveront coupables d'avoir contribué à fomenter la désobéissance aux décisions de l'Eglise, & notamment à la Bulle Unigenitus, &c.

On voit une nouvelle Lettre de l'Assemblée generale du Clergé adressée au Roi, par laquelle les Prélats redoublent leurs instances auprès de S. M. pour la supplier de les aider à maintenir la pureté de la Foi, l'observation des Bulles d'*Innocent X.*, d'*Alexandre VII.*, & de *Clement XI.*; la conservation des droits de l'Episcopat, & d'accorder une Declaration pour lever toutes les difficultez qui troublent encore le repos de l'Eglise. La reponse de S. M. paroît à la suite de cette Lettre. Elle promet d'appuyer les bonnes intentions du Clergé en tout ce qui sera trouvé convenable.

XI. Le premier jour de l'an, le Roi & la Reine reçurent à *Verfailles* les complimens sur le renouvellement de l'année, des Princes & Princesses du Sang, des Ministres Etrangers, des Compagnies Superieures, & du Magistrat de la Ville de *Paris*. Le Roi avoit envoyé la veille les étrennes à la Reine, consistans en 12. Bourses de 1000. Louis d'or chacune, & le même jour S. M. envoya aussi à *Chambor* une somme considerable au Roi & à la Reine *Stanistas*. Le 2. Janvier après-midi, L. M. partirent pour se rendre à *Marly*. La Cour y est fort nombreuse, étant composée de 102. tant Princes, Princesses, qu'autres personnes de distinction des deux sexes, & fera, dit-on, un séjour de six semaines ou deux mois dans cette Maison Royale. On assure que pendant l'absence de L. M. le Contrôleur General des Bâtimens fera exécuter le projet du feu Roi, d'élever d'un étage le Château de *Verfailles*; que Mr. Pelletier des Forts, Contrôleur General des Finances, va quitter cette Charge pour passer le reste de ses jours en retraite, & que sa place sera remplie par Mr. de *Bercy*.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. L'Empereur, accompagné des Chevaliers de la *Toison d'or*, celebra le 30. Novembre dans l'Eglise des *Augustins déchaussez*, la Fête de l'Apôtre *St. André*, & à son retour au Palais S. M. y dina en public, suivant la coutu-

me, avec lefdits Chevaliers. L'augmentation des Troupes est réfoluë, & la Chambre des Finances a traité avec un Entrepreneur qui s'est chargé de fournir 5000. Chevaux pour remonter la Cavalerie. On ajoute un Bataillon à chaque Regiment d'Infanterie, un Escadron à chaque Regiment de Cavalerie; mais ceux qui font dans les *Pays-Bas Autrichiens* & en *Italie* en font exceptez, & ont seulement ordre de remettre les Compagnies d'Infanterie sur l'ancien pied, ſçavoir, à 140. hommes. Le 2. Decembre il arriva un Exprés dépêché de *Berlin* par le General Comte de Seckendorf, ſurquoi il ſe tint d'abord une Conference ſecrete, & le 3. ce Courier fut renvoyé avec de nouvelles inſtructions. Comme le Traité, dont on a tant parlé, avec S. M. *Pruffienne*, n'est pas encore publié, on ſ' imagine que cette affaire n'est pas tout-à-fait terminée, & que le Comte de Seckendorf reſte à *Berlin* pour y mettre la derniere main, & aplanir les difficultez qui en ont retardé juſqu'à preſent la conclusion. Le Comte de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Cour eſt tout-à-fait rétabli de ſa derniere maladie, & recommence à travailler aux affaires. Le Comte de Seilern eſt, dit on, nommé à l'Ambaſſade de *Veniſe*, & Mr. Strozzi eſt allé réſider à *Lisbonne*. La Princeſſe Elſterhaſi, née Marquiſe de Deſan, remplace la feu Comteſſe de Caraffa dans la Charge de Grande Maîtreſſe de l'Imperatrice Douairiere. Comme la peſte qui regne à *Conſtantinople* ſ'eſt communiquée dans l'*Albanie*, la *Morée*, la *Macedoine*, &c. la Cour Imperiale a ordonné de redoubler les Gardes ſur les Frontieres.

II. Il y a eu quelques mouvemens dans la *Hanſe Hongrie*, qui ont obligé la Cour de détacher des Troupes de la *Silſie* & de la *Moravie*, pour aller

aller diffiper un Corps de 2. à 10. mille hommes, excitez, dit-on, par les Adherens du Prince Ragotski, & qui menaçoient de faire nne irruption en *Transilvanie*. On ne voit encore aucune disposition dans les Cours de *Suede* & de *Turin* à accéder au Traité de *Vienne*; ces Puissances paroissent toujours fort irrétoluës, & ne s'expliquent pas. Le Roi de *Sardaigne* est, à ce que l'on assure, fort incliné pour la neutralité; & à l'égard de la *Suede*, cette affaire ayant été renvoyée aux Etats du Royaume, on n'en saura la décision que lorsque l'Assemblée fera sur le point de se separer. Le 8. l'Empereur, accompagné dès Chevaliers de la *Toison d'or*, du Nonce du Pape, & des Ambassadeurs de *France* & de *Venise*, celebra la Fête de la *Conception de la B. Vierge* dans l'Eglise Cathedrale de *St. Etienne*, & le 9. S. M., accompagnée du Prince Royal Hereditaire de *Lorraine*, alla prendre le divertissement de la chasse du Sanglier dans le voisinage de *Tornbach*, où Elle dina. Dans un Conseil qui se tint le 7., les Comtes de *Mercy* & d'*Harrach*, & le General Comte de *Nesselraat*, Commissaire General des Armées, prêterent serment en qualité de Conseillers Intimes.

III. L'Empereur, par un Decret de la Chancellerie de l'*Empire*, ayant accordé le titre d'*Altesse Royale* au Duc d'*Holstein-Gottorp*, on a expédié à Mr. de *Kattembourg* son Ministre, les Rescrits de notification de S. M. I, avec des Lettres de ce Prince pour être envoyez aux principaux Etats de l'*Empire*. Le 11. on celebra à la Cour avec beaucoup de magnificence, l'anniversaire de la Naissance de la Ser. Archiduchesse *Marie-Eilzabeth*, Gouvernante des *Pais-Bas*, & le 16. l'Empereur partit avec le Prince Royal Hereditaire de *Lorraine* pour aller chasser au delà de *Bade*, d'où

S. M. revint le 18. au Palais Imperial. On pait de dresser des listes exactes de tous les Couvents qui sont dans les Pays Hereditaires, avec un état de leurs revenus & des personnes qui y sont, & de faire un dénombrement general de tous les Sujets. Le Marquis Doria, Envoyé de la Republique de *Genes*, a été surpris d'une violente attaque d'apoplexie, dont il est en danger. Le Comte de Harrach, qui est à la Cour de *Turin*, a ordre de passer en diverses Cours d'*Italie* pour y exécuter une Commission de S. M., & le Comte de Metsch, Ministre de l'Empereur auprès du Cercle de la *Basse-Saxe*, est allé pour le même sujet à la Cour du Landgrave de *Hesse-Cassel*.

IV. Le Ministère fait tous les efforts pour engager les *Polonois* à ne rien entreprendre en *Courlande*, de crainte que les *Russiens* venans à s'y opposer, cela n'empêche la Czarine de remplir les engagements dans lesquels elle est entrée par son accession au Traité de *Vienne*. Il y a des Lettres qui portent que le Prince Eugene de Savoye declarera dernièrement aux Ministres des Rois de *France* & de la *Grande Bretagne*, que sur les representations faites à la Czarine par l'Empereur & le Roi de *Prusse*, cette Princesse étoit disposée à entrer en accommodement avec S. M. Britannique; que l'Empereur y contribueroit de tout son pouvoir du côté de la *Russie*, & que S. M. I. se flattoit que le Roi de *France* en feroit autant du côté de la *Grande Bretagne*. Quantiré d'avis confirment que cette Cour est beaucoup plus inclinée pour la Paix que pour la Guerre; que son dessein en armant est bien moins de troubler la tranquillité de l'*Europe*, que de pourvoir à sa propre sûreté en se tenant sur la défensive, & de contrebalancer les mesures

lures que prennent les Alliez d'*Hannover*. Que comme l'Octroi accordé à la Compagnie d'*Ostende* étoit le principal objet du mécontentement de ces Puissances, l'Empereur, pour ne rien aigrir, avoit depuis peu envoyé ordre aux Directeurs de cette Compagnie, de ne point trop étendre leur Commerce aux *Indes* dans cette conjoncture épineuse. Le General Comte de Schuylenbourg, qui est au service de la Republique de *Venise*, ayant fait quelque séjour en *Angleterre*, en *Hollande*, à *Berlin*, & à *Dresde*, est arrivé ici, & a été admis à l'Audience de l'Empereur. Cependant on assure que S. Exc. n'est chargée d'aucune Commission, & qu'elle partira dans peu pour retourner à *Venise*. Le General Montecuculi passe, dit-on, au service d'*Espagne*; & le Comte Henri-Richard Laurent de Dhaun, Camerier de la *Clef d'or*, & Membre du Conseil de Guerre, a été élevé à la Dignité de General de l'Artillerie. Le Comte de Staremborg étoit parti pour *Berlin*, afin de presser l'accommodement entre cette Cour & celle de *Prusse*; mais ce Seigneur étant tombé malade à *Lintz*, le Comte de Windisgratz y a été envoyé à sa place. Le Baron de Ripperda a quitté son Hôtel pour le Duc de Bournonville, Ambassadeur d'*Espagne*, qui est attendu de jour à autre.

V. Les Protestans d'*Hongrie* ont envoyé ici une Députation, qui a présenté à l'Empereur un Mémoire contenant plusieurs griefs dont ils demandent le redressement, & S. M. a renvoyé ces Députés avec promesse d'avoir égard à leur représentation, & de faire examiner leurs plaintes. Le Ministre de *Russie* a notifié à la Cour Imperiale que les Troupes auxiliaires stipulées par le dernier Traité conclu avec la Czarine, étoient prêtes, & qu'elles seront commandées par le Comte de Vandernath,

dernath. Celles des Electeurs *Palatin*, de *Cologne*, & de *Baviere* n'attendent que les ordres de la Cour de *Vienne* pour marcher vers les lieux de leur destination, & S. M. prend, dit-on, encore à son service 6000. hommes de celles de l'Evêque de *Wurtzbourg*. On a envoyé des ordres pressans à *Ratisbonne* de remettre incessamment à *Philipsbourg* & à *Kehl* l'argent qui est entré depuis peu dans la Caisse de l'*Empire*, pour être employé à munir & à réparer ces Places, & les Mandemens Imperiaux pour l'augmentation des Troupes sont expédiés; de sorte que l'on compte que tous les Regimens seront complets au mois de Mars. L'Empereur avoit fait demander aux *Venitiens* par leur Ambassadeur en cette Cour, quelques Vaisseaux de Guerre, mais la Republique s'en est excusée, disant que quelque envie qu'elle eut d'obliger S. M. I., elle avoit besoin de ses Vaisseaux pour sa propre sûreté. Le Comte de *Wratilaw*, Ambassadeur de S. M. en *Pologne*, a obtenu la permission de revenir à *Vienne*; le renouvellement des Traitez entre cette Republique & la Cour Imperiale étant suspendu jusqu'au mois de Fevrier prochain.

VI. Les Fêtes de *Noël* se sont passées ici avec route la devotion & la solemnité accoutumées, & le 28. on reçut la nouvelle de la dernière Promotion des Cardinaux faite par le Pape, & de la reconnoissance du Duc de *Savoie* en qualité de Roi de *Sardaigne*, par le *St. Siege*. Le départ du Comte de *Kinski* pour son Ambassade de *France*, est toujours fixé au commencement de Janvier; il n'y a rien de changé à cet égard, & le Secretaire du Duc de *Bourbonville*, Ambassadeur d'*Espagne*, est arrivé à *Vienne*, où S. Exc. est attendu dans peu. A ce que l'on peut remarquer, il ne tient pas à la  
 Cour

Cour de *Vienne* que les choses ne se pacifient : étant très-certain que l'Empereur a fait proposer au Roi de la *Grande Bretagne* la tenuë d'un Congrès pour traiter de l'accommodement des differends qui re- gnent entre les Puissances de part & d'autre, & que l'envoi du Comte de *Kinski* à la Cour de *France*, n'a d'autre objet que la pacification de l'*Eu- rope*, ou d'engager, dit-on, cette Couronne de s'en rendre Mediatrice ; & que les grands pré- paratifs qui se font dans les Pais Hereditaires de Sa Majesté & dans l'*Empire*, sont bien moins pour agir offensivement que deffensivement. Ce fut dans ces termes qu'on s'en expliqua derniere- ment, & qu'on declara au Ministre d'une Puif- sance qui est la moins disposée à écouter les pro- positions amiables qu'on lui fait, „ que l'Empe- „ reur prétendoit se justifier devant tout l'Uni- „ vers, en cas que l'*Empire* fût troublé par les „ mauvais conseils de ceux qui souffloient le feu „ de la Guerre: que S. M. I. avoit fait & étoit „ encore prête à faire tout ce qui étoit en son pou- „ voir pour pacifier toutes choses tant par rapport „ aux griefs de Religion, qu'à tous les autres ; „ mais qu'on refusoit d'écouter ses bons avis, tan- „ dis que les insinuations pernicieuses de certaines „ gens trouvoient plus d'accès dans les Cours de „ leurs Princes ; ce qui avoit produit une Alliance „ avec la *France* qui ne prélogoit rien de bon pour „ la tranquillité de l'*Empire* ; qu'il étoit assez con- „ nu combien de dépenses S. M. I. a faites, & „ qui monte à plus de 2. millions, pour l'envoi „ de divers Ministres, uniquement en vûë de „ maintenir la Paix de l'*Europe*, &c.

Insensiblement nous aprochons du denouïement. Tant de démarches, & de préparatifs de Guerre semblent

semblent nous l'annoncer, & dans peu il y aura plus de certitude dans les nouvelles. Les Négociations entamées depuis près d'un an, ayant toujours été enveloppées de tenebres qu'on n'a pû percer, les Nouvelistes ont eu tout le loisir de se donner carrière, & c'est ce qui a rempli toute l'Europe de tant de faux & mauvais avis qui se sont répandus.

Le premier jour de l'an L. M. I. reçurent les complimens sur le renouvellement de l'année de la Famille Imperiale, de la Noblesse, & des Ministres étrangers.

VII. *Allemagne. Differens endroits.* Le Margrave Regnant de Bareith étant mort d'apoplexie le 18. Decembre dans sa résidence, le Margrave George Frederic de Brandebourg Culmbach, a pris possession de la Regence de cet Etat, le feu Duc n'ayant laissé aucun Heritier mâle.

On continué dans le *Palatinat*, de même que dans les Electorats de *Cologne*, de *Mayence*, & *Treves* les levées de Troupes, & on recommence depuis les Fêtes de Noël à travailler aux Fortifications de *Mannheim*. On augmente aussi dans l'Electorat d'*Hannover* les Compagnies d'Infanterie de 28. hommes, & les Emplois militaires qui étoient vacans, ont été remplis suivant la liste qui a été enuoyée de *Londres*.

L'Electeur de *Cologne* se tient encore à *Bonn* avec l'Electrice Douairiere de *Baviere* sa mere. & L. A. S. font état d'aller à *Munster* après la Fête des Rois. Le Duc de Bournonville Ambassadeur d'*Espagne*, est passé en poste par *Cologne* allant à la Cour de *Vienne*.

Le Roi de *Dannemarck* a fait publier une Ordonnance qui défend tout Commerce avec la Ville de *Hambourg*; ce qui fait beaucoup de bruit parmi

parmi les Negocians , qui craignent que S. M. Danoise n'ait deffein de le transferer à *Altena*.

Les autres Cours d'*Allemagne* ne fournissent rien de particulier ni de fort interessant, & on y est , comme ailleurs dans l'attente & dans l'incertitude.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Pais du NORD depuis le mois dernier.*

I. **P**ologne. Pendant la tenuë de la Diette, les Nonces ont toujours éloigné de mettre sur le tapis l'affaire des griefs de Religion, dont les Ministres des Puissances Protestantes demandent avec tant d'instances le redressement, en vertu du Traité d'*Oliwa* ; les *Polonois* ayant toujours déclaré hautement qu'ils se conduiroient suivant les Constitutions du Pays, par raport aux affaires qui regardent le Royaume, sans se laisser prescrire des loix par les Etrangers.

Nous sommes engagez dans le Journal de la Diette de *Grodno* , il faut en sortir ; ce qui ne peut se faire qu'en le continuant jusqu'à la fin. En voici la suite à commencer du 16. Octobre.

... Comme on étoit convenu que la Session du 16. Octobre commenceroit par le Discours de M. *Matachowski* , Nonce de *Sendomir* , le Maréchal de la Diette fut obligé d'y consentir, quoiqu'il eût été averti que ce Discours dût attaquer sa Famille. Ce Nonce fit donc voir en peu de mots „ combien l'égalité qui doit regner entre „ les Nobles étoit opprimée par les plus puissans „ sans

„ sans d'entre eux, puisque contre tout droit &  
 „ raison ceux de la Famille *Potocki* non seule-  
 „ ment joignoient à la dignité de Nonces celle  
 „ de Maréchaux de divers Tribunaux ; mais que  
 „ des Sujets de cette Famille se faisoient successi-  
 „ vement élire Maréchaux du même Tribunal. Il  
 „ fit voir que cette violation des Loix étoit insu-  
 „ portable, citant là-dessus 5. Constitutions, &  
 „ conclut en conséquence à la cassation des De-  
 „ crets rendus sous le present Maréchal, & mé-  
 „ me à ce qu'il fût déposé, prétendant que son  
 „ élection étoit nulle & illegitime.

M. Czacki, Nonce de *Czernichow*, qui parla  
 ensuite, loüa fort le zèle de *Matachowski* par rap-  
 port aux abus qui s'étoient introduits dans les  
 Tribunaux ; mais il le blâma en partie de l'avoir  
 poussé trop loin contre une Famille „ qui depuis  
 „ plusieurs siècles avoit, dit-il, rendu de signalez  
 „ services à la Patrie, non seulement par des  
 „ Conseils salutaires en tems de paix, mais aussi  
 „ par l'effusion de son sang en tems de guerre,  
 „ & il le pria de la ménager un peu plus ; ajou-  
 „ tant que quant aux abus dont il s'agissoit, il  
 „ consentoit qu'ils fussent reformez. „ D'autres  
 Nonces furent de même avis, & opinerent qu'on  
 reformât les abus, mais sans attaquer personne.  
 M. *Potocki*, Fils du Palatin de *Kiovie*, ajouta,  
 „ que M. *Matachowski* ayant perdu un Procès  
 „ au Tribunal, il vouloit apparemment s'en van-  
 „ ger en invectivant contre la Famille *Potocki*.  
 Le Nonce de *Pofnanie*, en faisant l'éloge de cette  
 „ Maison, fit remarquer „ que les 6. Maréchaux  
 „ qu'elle avoit donnez depuis 5. ans tant au Tri-  
 „ bunal de la Couronne, où se decident toutes  
 „ les affaires de *Pologne* & de *Lithuanie*, qu'à  
 „ celui de *Radom* où se reglent celles de l'Ar-  
 „ mée, avoient toujours administré la Justice

avec beaucoup d'exactitude. Sur quoi Mr. Matachowski ayant voulu attaquer les *Potecki* de nouveau, le Grand Chambellan de la Couronne, son Oncle, le pria de les laisser en repos, & de se contenter de la reforme des Tribunaux à laquelle on alloit travailler.

Le même Nonce de *Pofnanie* fit ensuite de grandes plaintes contre le Clergé, qui veut se rendre Maître de la Justice. C'étoit à propos de l'Evêque de *Cujavie*, qui, pour se maintenir en possession d'une Terre dans la *Grande-Pologne*, sur laquelle plusieurs Creanciers ont des prétentions, & qu'il voudroit en faire deguerpir, s'est opposé par la Cabale de ses Creatures à l'admission de certains Députez nommez depuis peu au Tribunal par le Palatinat de *Pofnanie*, de crainte d'y perdre son Procès. Le Nonce demanda satisfaction de cette opposition, voulant que le Clergé fût exclus des Tribunaux & de toute Justice Se-culiere. Il fut apuyé par le Nonce de la *Grande-Pologne*, qui, sur ce qu'il y avoit déjà eu un homme tué à l'occasion de ce demêlé, representa que les Ecclesiastiques étoient vindicatifs, & ne cherchoient qu'à opprimer la Noblesse, priant tous les Nonces de se joindre pour en demander Justice à S. M. Sur quoi les Nonces ayant représenté au Maréchal la nécessité de reformer les Tribunaux, on convint de nommer pour cet effet 12. Députez de chaque Province.

Le 17. la Session commença par la lecture des Conférences tenues à *Varsovie* avec le Nonce du Pape: ce qui dura plus de 3. heures. Mais le S. Pere n'ayant pas encore fait de réponse aux Propositions du Roi touchant les *Droits de Patronage*, le Comte de Lagnasco fût prié de sçavoir quel étoit là-dessus le sentiment de S. S. & d'en faire  
part

part à la Chambre. Le Maréchal recommanda ensuite les Sessions Provinciales auxquelles le Primat doit presider pour la *Grande Pologne*, & l'Evêque de *Plock* pour la *Petite*; après quoi quelques Nonces ayant déclaré que le terme de la Diète étoit trop court, & qu'elle ne pourroit finir sans être prolongée, la Session fût remise au lendemain.

Le 18. on commença la Session par la Lecture des Conférences, & après voir fini celle du Ministre de l'Empereur, on lut celles des Ministres de *Russie* & de *Prusse*. Les Nonces voulurent aussi sçavoir le contenu des Lettres du Roi de la *Grande Bretagne*; mais après en avoir entendu la Lecture, toute la Chambre fût si irritée des termes dont elles étoient conçues, qu'il s'y éleva un grand bruit, & l'on conclut non seulement de ne point accorder d'Audience à M. Finch, mais aussi de n'admettre aucun autre Ministre du Roi de la *Gr. Br.*

Le 19. à l'ouverture de la Session, le Maréchal représenta qu'il falloit profiter du peu de tems qui restoit pour delibérer, & il invita les Nonces à dire leur sentiment sur les Conférences avec les Ministres Etrangers, & à prendre des mesures pour la sûreté extérieure du Royaume, leur proposant en même tems d'entendre la Lecture des Lettres de Créance des Ambassadeurs de l'Empereur & de *France*, aussi bien que d'un Memoire présenté au nom de la Ville d'*Elbing*; à quoi tous ayant consenti, la Chambre fût fort satisfaite de la maniere d'écrire du Roi de *France*.

Le Nonce de *Siradie* & quelques autres ayans ensuite voulu parler d'affaires particulieres, le Maréchal leur répondit qu'on en pourroit traiter dans les Sessions Provinciales & qu'il y en avoit d'autres

d'autres de plus grande importance, sur lesquelles il s'agissoit de delibérer. Sur quoi le Nonce de *Polsanie* ayant recommandé à la Chambre les Députez de son Palatinat, qui n'avoient pas été admis au Tribunal & qui étoient venus chercher auprès d'elle un azile contre l'affront qui leur avoit été fait, il dit qu'il ne permettroit pas qu'on traitât d'aucune autre affaire, avant que celle-là fût terminée par le Projet de reforme des Tribunaux.

Le Nonce de *Czacki* parla ensuite des Conférences avec les Ministres Etrangers, sur tout par raport au *Droit de Patronage*, „ disant que la „ Cour de *Rome* se méloit trop des affaires seculieres; qu'elle tiroit annuellement plus de cent „ mille Ducats de la *Pologne*; que le Nonce du „ Pape sans consulter les Etats avoit de son propre mouvement fait indiquer un Synode pour „ les Ecclesiastiques *Russiens*, par où il leur avoit „ si fort enflé le cœur, qu'ils ne vouloient plus „ reconnoître leurs propres Maîtres, & qu'ils „ étoient capables de se revolter au premier jour: „ ce qui seroit très-dangereux pour le Royaume, „ comme on l'avoit éprouvé sous le Roi *Casimir*. Il ajouta que la Republique de *Venise*, „ quoique située en *Italie*, n'étoit pas tant sous „ le joug du Pape que la *Pologne*; qu'il falloit „ absolument le secourir; n'y ayant que les affaires de Religion dont la Cour de *Rome* eût „ droit de se mêler, & il pria S. M. & tous les „ Ordres d'envoyer pour cet effet un Ambassadeur à *Rome*, recommandant en même tems le „ Comte *Ossolinski*.

A l'égard du Roi de *Prusse*, il dit qu'on pourroit le reconnoître pour *Roi en Prusse*, & non *de Prusse*; mais qu'il falloit avant toutes choses qu'il

qu'il restituât le Territoire d'*Elbing* & qu'il satisfît à plusieurs autres demandes des *Polonois*. Par raport à M. Finch, il dit qu'on ne devoit plus le regarder comme Ministre, & qu'il falloit que les affaires d'*Angleterre* se traitassent par un autre: & que quant aux Députés au Tribunal de la *Grande-Pologne*, il falloit les maintenir &c. Les autres Nonces furent de son avis, exceptez le Staroste de *Klanow* & le Nonce Poniatowski, qui opinerent que les Députés au Tribunal y fussent renvoyez pour y faire connoître leur droit.

Le Nonce Eperias dit ensuite que les Ambassades ne devoient pas être données à des Etrangers, mais à des Personnes de la Nation, & que le Comte de Lagnasco devoit rendre compte de sa Negociation à *Rome*. Sur quoi le Maréchal repondit, „ que comme ils vouloient traiter avec „ les Cours Etrangères, sans faire de dépense, „ ils devoient avoir des grandes obligations au „ Roi, de ce qu'il envoyoit de sa part & à ses „ fraix des Ministres dans les Cours, qui rendoient en même-tems service à S. M. & à la „ Republique, comme le Comte de Lagnasco „ avoit fait en dernier lieu à *Rome*, & comme „ faisoit actuellement le Ministre de S. M. à la „ Cour de *Prusse*, auquel on pouvoit aussi s'adresser pour les affaires de *Pologne*, sans qu'il „ leur en coûtât rien. „ Quelques autres Nonces furent du même sentiment & prièrent le Comte Ossolinski d'accepter l'Ambassade de *Rome*: ce que fit aussi toute la Chambre.

Le Nonce Karowski dit „ que comme la Cour „ de *Prusse* différoit toujours d'en venir à une „ conclusion sur les differends de la Republique „ avec elle, il falloit faire en sorte de les terminer, & que si le Roi de *Prusse* rendoit le Territoire

„ ritoire d'Elbing & les Joyaux hypotequez à ses  
 „ Ancêtres pour cette Ville , on pourroit le re-  
 „ connoître pour Roi. Il ajouta, par raport au  
 „ Roi de la Gr. Br., que quoi qu'on ne fût pas  
 „ content de sa dernière Lettre, il falloit pour-  
 „ tant y repondre, parce que c'étoit un Prince  
 „ que la Pologne avoit des raisons de menager.  
 Le Nonce de *Posnanie* representa „ que le  
 „ Droit de Patronage consistoit en 3. Points, dans  
 „ l'Erection, la Fondation & la Dotation, & que  
 „ comme le Pape n'avoit rien fait en Pologne que  
 „ d'en tirer de très-grosses sommes, il étoit juste  
 „ de lui représenter par une Ambassade, que le  
 „ Roi & la Republique ne permettoient jamais  
 „ qu'on leur ôrât ce Droit. Il cita là-dessus  
 „ l'exemple d'un Grand Maréchal nommé Lubo-  
 „ mirski, lequel n'approuvant pas la conduite du  
 „ Nonce d'alors, quoiqu'elle fût bien plus modérée  
 „ que celle du Nonce d'à présent, le fit sortir du  
 „ Royaume en 24. heures. Il dit qu'il falloit  
 „ faire la même chose, & avec plus de rigueur  
 „ encore aujourd'hui que le Nonce les traitoit  
 „ comme des Barbares. „ Il insista ensuite à ce  
 qu'on cassât l'Election du Staroste Belsk, Maréchal  
 du présent Tribunal: sur quoi quelques Nonces  
 ayant dit qu'ils ne permettoient ni l'un ni l'autre,  
 au hazard de rompre la Diette, le Nonce  
 Kalicz soutenant les Députez arrêta l'activité de  
 la Chambre. Mais le Maréchal le pria de la  
 rendre, afin qu'il pût du moins limiter la Session,  
 & il la remit au Lundi suivant, après avoir invité  
 les Nonces à s'assembler le lendemain Dimanche,  
 pour tenir les Sessions Provinciales, & se  
 trouver à l'Audience que le Roi devoit donner  
 aux Députez de l'Armée.

Le 20. les Sessions Provinciales commencerent,

& l'on y convint de la maniere dont on devoit former les Constitutions. Sur le midi les Députés de l'Armée eurent audience du Roi, & lui recommanderent le payement de leurs arrages.

Le 21. les mêmes Députés eurent Audience dans la Chambre des Nonces. Ils representèrent, que quoiqu'ils fussent également Concitoyens de la même Republique, on n'avoit pourtant aucun égard pour leurs services; se recommandant à leur bon souvenir. Le Maréchal leur répondit, „ que „ la Republique avoit toute la consideration „ imaginable pour leur merite, & qu'elle les re- „ connoîtroit dans l'occasion.

Le Maréchal remontra ensuite aux Nonces, „ que les deux choses principales auxquelles on „ devoit pourvoir, étant la sureté externe, & inter- „ ne il falloit proceder à l'augmentation des Troupes „ & à leur payement regulier, & tâcher de trou- „ ver un fond pour cet effet.

Sur quoi les Nonces de la *Grande-Pologne*, de *Cracovie*, de *Sandomir*, de *Mazovie* & de *Lithuanie*, proposerent d'introduire une égalité generale de Contributions, & de travailler pour cet effet à un nouveau Tarif; Mais les Palatinats de *Russie* ne voulurent pas y consentir, alleguant „ que „ leur Tarif, suivant lequel ils fournissoient à la „ subsistance de l'Armée, étoit beaucoup moins „ que celui des autres; Et que leur País n'a- „ voit aucun Commerce, étant exposé aux In- „ vasions des Turcs & des Tartares, & aux sui- „ tes qui en resultent; Qu'ainsi, il falloit laisser „ les choses *in statu quo*; Offrant néanmoins de „ fournir leur contingent, par maniere de Subs- „ ide, lorsque la necessité d'une Guerre l'exigeroit.

On representa aussi, que les biens Ecclesiastiques & les Starosties devoient se charger de payer

de nouveau les *Hybernes*; Sur quof il y eut beaucoup de raisonnemens. Enfin, on parla de la maniere de trouver l'expedient, pour payer l'Armée sur le pied de l'augmentation dont on conviendrait; Mais comme on ne put s'accorder là-dessus, le Maréchal recommanda aux Nonces d'y penser, & d'en dire leurs sentimens à loisir.

Le 22. on donna Audience aux Députés de l'Armée de *Lithuanie*. Le Maréchal les assura de la part de toute la Chambre des Nonces, „ que „ la Republique ne manqueroit pas de reconnoître en tems & lieu les services signalez de l'Armée, & l'attachement qu'elle avoit témoigné „ pour la Patrie.

A l'issüé de l'Audience, Mr. Eperias, Nonce de *Samogitie*, parla fort vivement contre la Cour, sous des prétextes également mal fondez & controuvez. Il prit occasion des contributions qui se levent de l'Economie de *Szavel*, pour la Garde particuliere des 1200. Hommes du Roi, pour accuser Sa Majesté de contrevenir aux *Pacta conventa*, parce que cette Economie appartenoit presentement au Prince Jacques de *Pologne*; & pour faire connoître les suites qui devoient resulter de ce prétendu violement des Loix, & après avoir formé de nouveau des plaintes touchant l'affaire de *Courlande*, il conclut qu'il ne consentiroit, ni à la prolongation de la Diette, ni à la jonction avec le Senat, à moins d'être pleinement satisfait à cet égard. Il demanda en même-tems une Copie autentique du Diplôme.

Les Comtes *Ossolenski* & *Dunin* prirent à tâche de demontrer la fausseté des suppositions du Sr. Eperias, en representant, „ que de notoriété „ publique, la levée des Contributions dans les „ Economies Royales, n'éroit pas une chose nou-

„ velle ; que les Rois de *Pologne* avoient été au-  
 „ torisez de tout tems à en prendre sur les Éco-  
 „ nomies, pour l'entretien de leur Garde particu-  
 „ liere ; Et que celle de *Szavel*, pour être en-  
 „ gagée au Prince *Jacques de Pologne*, ne per-  
 „ doit pas pour cela la qualité d'une Economie  
 „ Royale ; Que dans l'Affaire de *Courlande*, Sa  
 „ Majesté avoit aporté toute la facilité imagi-  
 „ nable & possible ; & qu'on avoit lieu d'être per-  
 „ suadé, qu'Elle ne manqueroit point d'accom-  
 „ plir avec la même exactitude, ce qui pourroit  
 „ être encore en arriere ; mais qu'on voyoit bien,  
 „ que le principal but du Sr. *Eperias*, ne tendoit  
 „ qu'à troubler de nouveau l'union & la confiance  
 „ qui regnoit entre Sa Majesté & la Liberté.

Le Comte *Ossolenski* remercia à cette occasion  
 la Chambre, de l'Ambassade de *Rome* pour la-  
 quelle on l'avoit choisi ; Il s'en excusa modeste-  
 ment, & il proposa pour cet Emploi le Comte  
 de *Tarlo*, Palatin de *Lublin*.

On voulut ensuite continuer à deliberer sur  
 l'Affaire de l'augmentation de l'Armée, & sur la  
 reforme generale du Tarif & des Tribunaux ;  
 mais on en fût empêché par la protestation réi-  
 terée que le Sr. *Eperias* fit, qu'il ne vouloit enten-  
 dre parler de rien, à moins que le Diplôme tou-  
 chant l'Affaire de *Courlande* ne fût exécuté dans tous  
 ses Points ; Sur quoi le Maréchal limita la Session  
 au lendemain après-midi, étant obligé en qualité  
 de Referendaire, d'assister le matin aux Juge-  
 mens de *Courlande*.

*La suite pour le mois prochain.*

II. *Suede. Stockholm.* Les Etats du Royaume  
 continuent d'être assemblez ici en Diette, & ont  
 nommé un Comité qui est chargé d'examiner

les differens projets d'Alliance qui leur ont été presentez, pour, sur le raport qui leur en sera fait, prendre leur derniere resolution. Le Prince Dolhorucki Ambassadeur de la Czarine, qui est enfin arrivé en cette Ville, n'a pas encore fait l'ouverture de sa Commission, la Cour & la Nation ne paroissans, dit-on, pas disposées à favoriser les propositions dont il est chargé. Les intrigues des Ministres du Duc d'Holstein n'ont pas eu jusqu'à present un meilleur succès; le Comte d'Horn Marechal de la Diette, leur ayant déclaré qu'il seroit inutile qu'ils presentassent des Memoires aux Etats: mais que s'ils avoient quelque remontrance à faire, ils pouvoient s'adresser au Roi & au Senat, qui les communiqueroient ensuite à la Diette. Le Comte de Welling, qui est toujours aux arrêts, tâche de tirer par ses reponses son affaire en longueur; mais les Commissaires deleguez pour l'examiner; ayant trouvé dans ses papiers quantité de choses à sa charge, dont ils ont fait raport au Roi & au Senat, on s'attend que la Sentence sera prononcée dans peu. On a aussi examiné à diverses fois le Secretaire du feu Baron de Gortz, au sujet de quelques remises que son défunt Maître a faites en *Hollande*, & dont il a déclaré n'avoir aucune connoissance; sur ce que le Baron Gortz écrivoit lui-même & cachetoit toutes les Lettres secretes. Le Comte Meyerfeld Gouverneur General de *Pommeranie*, a obtenu un renfort de Troupes pour la Garnison de *Stralsund.*, & une exemption de Contributions pour cinq ans, en faveur des Habitans de cette Proviuce. La proposition d'accorder le libre exercice de Religion aux *Catholiques-Romains* & aux *Reformez*, ayant été mise sur le tapis à la Diette, le Clergé a remontré, que sui-

vant les Loix, on ne pouvoit leur accorder qu'un exercice privé.

III. Les mesures prises par le Senat pour augmenter d'un tiers les Forces navales, & à proportion celles de terre, ont été approuvées par les Etats, & le reglement concernant les autres affaires du Royaume, est aussi fort avancé. On a pourvû au paiement des arrerages dûs aux Officiers; & on a ordonné un fond de 60. mille risdals pour la construction des nouveaux Vaisseaux qui sont sur les chantiers. Le 10. Decembre le Prince Dolhorucki Ambassadeur de *Russie*, eut sa premiere Audience du Roi & de la Reine; & sur ce que S. Ex. a proposé que la Couronne de *Suede* accedât à l'Alliance conclüe en dernier lieu entre l'Empereur & la Czarine, Mr. Hopkens Secretaire d'Etat lui a, dit-on, fait la reponse suivante de la part de S. M. „ Que le Roi avoit chargé le Comte de „ Horn Marechal de la Diette, de communiquer „ ses propositions aux Etats du Royaume, afin „ de les mettre sur le tapis, & de prendre là-dessus „ une resolution, après qu'ils auroient réglé les affaires qui regardent l'interieur du Royaume, & que „ quant à S. M., elle avoit resolu de contribuer de „ tout son pouvoir au maintien du repos de l'*Europe*.

Le 14. il fut proposé dans l'Assemblée des Nobles, que comme le tems fixé par une Ordonnance pour les séances de cette Diette, étoit près d'expirer, & que les mesures à prendre pour la sûreté & la prosperité de ce Royaume, n'étoient pas encore bien réglées, il falloit supplier le Roi de consentir à la prolongation de la Diette. Cette proposition fut unanimement approuvée, & en consequence on députa 12. Nobles, pour la communiquer aux autres Ordres, qui s'y conformerent sur le champ; le Roi y ayant aussi donné son consentement, on publia le 22. l'Ordonnance suivante de S. M.

des Princes &c. Fevrier 1727. 151

**L**es Etats du Royaume assemblez en cette Ville, ayans representé à Sa Maj., que les trois mois fixez pour la tenuë de la Diette, s'étans écoulez, sans qu'on ait pu prendre les mesures convenables pour la sureté & la prosperité de ce Royaume, conformément à l'Ordonnance publiée pour la tenuë de la Diette, au desir de Sa Majesté, & à l'attente du Royaume, ils sont convenus unanimement qu'il seroit à propos de prolonger la presente Diette, & de prier Sa Majesté de vouloir y donner son consentement, & d'en informer les Etats de Suede & de Finlande; sur quoi Sa Maj. ayant jugé elle-même que dans la conjoncture presente, il étoit necessaire pour le bien & l'avantage du Royaume, de donner son approbation à la conclusion unanime des Etats du Royaume, elle a ordonné de faire publier cette prolongation de la Diette dans tout le Royaume, & de notifier en même-tems aux Etats qui ont ici leurs Députez Plenipotenciaires; qu'ils ayent à pourvoir à tems à leur entretien, tant pour le passé que pour l'avenir, afin que la Diette puisse avoir le tems de prendre des resolutions qui tendent à l'avantage de S. M. & de tout le Royaume &c.

Mr. Reichel Ministre du Duc d'Holstein ayant perdu toute esperance d'une nouvelle Diette, comme il s'en étoit flaté, presenta le 25. au Comte de Horn la Lettre du Duc son Maître adressée aux Etats, & datée du mois d'Août dernier; mais le Comiré secret à qui elle fut délivrée ensuite, la renvoya sans l'ouvrir, en declarant qu'il ne vouloit rien recevoir de la part des Princes étrangers, qui n'eût premierement été adressé au Roi. Le Comte de Tefsin est revenu de Vienne, & a fait raport à S. M. du succès de sa Commission.

IV. *Dannemarc. Copenhague.* Le Chevalier de Camilli Ambassadeur de France, n'a pas encore pris

de caractère public en cette Cour. Le démêlé avec la Ville de *Hambourg* touchant les Postes, a été réglé. Il y aura désormais un Bureau particulier dans la Poste generale, & les Officiers du Roi seront chargez à l'avenir de recevoir & distribuer les paquets. On parle d'envoyer quelques Troupes de renfort à *Isthoë*, à *Pinenberg*, & dans le *Holstein*; d'augmenter les Troupes de 4000. hommes, & de mettre en mer au Printems 4. ou 5. Vaisseaux de Guerre plus que l'Été dernier.

V. *Courlande. Mittau*. Les Troupes Russiennes qui sont en *Courlande* ont été augmentées de 3000. hommes. Le Comte Maurice de *Saxe* est toujours ici, & s'est fait une Garde de 50. hommes pour sa sûreté. Les Courlandois paroissent toujours résolus de maintenir leur élection, & l'on craint, en cas qu'ils soient inquiétez par la *Pologne*, qu'ils ne reclament la protection de la *Russie*, qui a, dit-on, un intérêt sensible de ne pas permettre qu'il soit fait aucune innovation dans le Gouvernement de cet Etat. Mr. de *Routhembourg* qui avoit été envoyé à la Diette de *Grodno*, en est revenu, sans avoir pu être admis ni à l'Audience du Roi, ni de la République.

VI. *Russie. Petersbourg*. Malgré l'âpre gelée qui se fait sentir ici, on ne discontinuë pas de travailler à la construction des Vaisseaux & Galeres qui sont sur les chantiers. Les pourvoyeurs des vivres sont chargez de tenir prêts ce qui est necessaire pour l'avitaillement de la Flotte de S. M.; & on a renouvelé les ordres de lever dans les Ports autant de Matelots qu'il sera possible. Les Troupes dans les Provinces conquises vont être augmentées jusqu'à 60000. hommes; & le Comte de *Wander-nath* est nommé pour mener à l'Empereur les secours stipulez, en cas de rupture. On est ici fort attent

*des Princes &c. Fevrier 1727. 153*  
attentif à l'affaire de *Courlande*, & on ne desespere pas encore tout-à fait d'un accommodement avec la *Grande Bretagne*. On jouit dans tous les vastes Etats de S. M. d'une heureuse tranquillité. Le Baron de Schaffiroff est parti pour *Moscow*, & le voyage de S. M. à *Riga* est, dit-on, resolu pour le commencement du Printems.

## A R T I C L E VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **L**ondres. On ne doit s'attendre à rien de fort interessant avant l'ouverture du Parlement, qui a encore été prorogé du 19. Decembre au 28. du mois de Janvier prochain. C'est de cette grande assemblée que les resolutions tirent leur force & leur vigueur, & dont toute l'*Europe* attend les décisions, pour donner le branle aux affaires, dont le mouvement a été jusqu'à present assez irregulier & incertain. La Cour cependant ne perd pas de vûe ses projets: sçavoir, si le Parlement sera du goût de s'engager dans les grandes aventures que le Ministère medite, & c'est à quoi on est fort attentif. Le 20. Mr. Horace Valpole Ambassadeur de S. M. à la Cour de *France*, arriva ici avec Madame son Epouse, & le 21. S. Exc. se rendit à *Kensington*, où elle eut l'honneur de saluer le Roi. Comme les Manufactures d'*Angleterre* ont été deffenduës en *Espagne*, on ne doute pas que le prochain Parlement ne fasse une pareille deffense pour le transport de celles du crû  
de

de ce Royaume en ce Pais. Le 31. le Roi revint de *Kensington* au Palais de *St. James* pour y passer l'Hyver.

II. L'Amirauté a fait payer 6. mois de gages aux Equipages qui sont revenus de la Mer *Baltique*, & les 6. Vaisseaux de Guerre destinez pour aller renforcer l'Escadre de l'Amiral Hozier devant *Porto-Bello*, sont prêts à mettre à la voile à *Portsmouth*. Les Commissaires de l'Amirauté ont expédié des ordres pour équiper encore dans ce Port 4. autres Vaisseaux de Guerre, & 2. à *Sherness*, pour aller joindre dans la *Mediterrannée* le Contr'Amiral Hopson, & sur lesquels on embarque 3. Regimens pour *Gibraltar* & *Portmahon*, qui sont ceux de *Newton*, de *Disney*, & d'*Austruther*. Sur les avis qu'on a reçu des mouvemens des *Espagnols* en *Andalousie*, le Chevalier Charles Wager a été nommé par le Roi pour commander cette Escadre, & le 31. cet Amiral partit pour s'aller embarquer à *Portsmouth*, avec le Colonel Clayton, Sous-Gouverneur de *Gibraltar*, & l'Ambassadeur de *Maroc* qui retourne en son Pais. Les Vaisseaux le *Montmouth*, le *Bedfort*, l'*Yarmouth*, le *Torbay*, l'*Avis*, & le *Chatham*, ont ordre de se tenir prêts pour servir dans la *Manche*, & on travaille en diligence à l'équipement de 18. autres Vaisseaux de ligne, avec un Bâtiment qui servira d'Hôpital, & les deux Galiottes à bombes le *Paul* & le *Griffin*, pour suivre l'Amiral Wager en cas de besoin. On parle de lever quelques nouveaux Regimens, & de déclarer le Prince de Galles Generalissime de toutes les Forces de S. M., tant sur Terre que sur Mer. Mr. Horace Valpole retourne à son Ambassade de *France*, & on a fait partir depuis peu divers Messagers d'Etat pour la *France*, l'*Espagne*, & l'*Italie* avec des dépêchés  
concernans

concernans la situation presente des affaires. Mr. Hop, Ministre d'*Hollande*, a demandé ici les secours promis à la Republique, en cas que L. H. P. viennent à être attaquées par raport à leur accession au Traité d'*Hannover*.

III. Le premier Janvier le Matquis de Pozzo-Bueno, Ambassadeur d'*Espagne*, fit presenter un Memoire au Gouvernement, par lequel S. Exc. notifioit qu'elle avoit ordre du Roi son Maitre de se retirer de cette Cour sans prendre congé de S. M., & demandant un Passeport pour cet effet, qui lui fut expedie sans aucune difficulté, & delivré le même soir. Ce Ministre se retire à *Bruxelles* pour y attendre de nouveaux ordres de sa Cour, & cette démarche est regardée comme le prélude d'une rupture prochaine entre l'*Espagne* & la *Grande Bretagne*. Ce Memoire, qui est proprement un Manifeste, est, dit-on, dressé avec beaucoup d'art, & fait sentir que la *Grande Bretagne* ne doit s'attendre ni à paix, ni à amitié de la part de S. M. Cath., à moins qu'elle ne restituë *Gibraltar* & *Portmahon* à l'*Espagne*. Dés qu'il sera publié on aura soin de l'inserer dans ces Memoires. L'Amiral Wager n'attend qu'un vent favorable pour partir de *Spithead* avec l'Escadre qu'il commande, & ce sera, dit-on, l'Amiral Nortis qui ira commander la Flotte que l'on destine pour la Mer *Baltique*. Il y a deux autres Regimens, qui sont ceux de *Midleton* & de *Hay*, qui doivent passer d'*Irlande* à *Gibraltar* sous le convoi de 2. Vaisseaux de Guerre. Le Colonel Stanhope est, dit-on, rapellé de *Madrid*.

IV. *Hollande. La Haye.* Le 19. Decembre les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* s'ajournerent jusqu'au 31. de ce mois, & le 20. l'état de Guerre pour l'année 1727. fut porté dans l'Assemblée de  
L.

L. H. P. les Etats Generaux par le Conseil d'Etat en Corps, pour être ensuite envoyé aux Provinces respectives qui doivent donner leur consentement. L. H. P. ont, à ce que l'on assure, consenti à la seconde augmentation de Troupes qui fut résoluë le mois dernier, & à l'équipement de 18. Vaisseaux de Guerre. Les Ministres Etrangers sont journellement en conference avec les Seigneurs de la Regence, & les nouvelles levées se continuent avec succès.

Le 31. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* reprisent leurs séances, & le premier Janvier les Etats Generaux s'étans assemblez après la Prédication, reçurent les complimens des Ministres Etrangers sur le renouvellement de l'année. Mr. Ganfinor, Ministre des Electeurs de *Cologne* & de *Baviere*, est parti pour *Bonn*. Le 8. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent jusqu'à une nouvelle convocation.

V. *Pais-Bas*. Le 13. on celebra à la Cour l'anniversaire de la Naissance de la Serenissime Archiduchesse, qui entra dans sa 47<sup>e</sup>. année. S. A. S. reçut à cette occasion les complimens de la Noblesse & des Ministres Etrangers. Le Marquis Vilcomti, premier Ministre, traita splendidement à diner nombre de personnes de distinction, & le soir il y eut à la Cour un très-beau Concert de Musique. Ce jour-là le Duc de Bournonville, qui arriva ici dernièrement, & qui va à la Cour de *Vienne* en qualité d'Ambassadeur du Roi d'*Espagne*, eut une Audience particuliere de S. A. S., à laquelle il fut conduit sans ceremonie par l'Escalier dérobé, & le 26. S. Exc. partit pour se rendre à *Vienne*. La Comtesse d'Uhlefeld, Fille de la Grande Maitresse de la Ser. Archiduchesse, a été nommée Dame d'Honneur de cette Princesse, & remplace

*des Princes &c. Fevrier 1727. 157*

place Mademoiselle de Galvres, qui épousa dernièrement le Comte de Trautsmendorf.

On met toutes les Places de ces Païs en état de deffense; on va travailler incessamment aux nouveaux Ouvrages dont on s'est proposé d'en augmenter les Fortifications, & les Troupes ont ordre d'être complètes pour le mois d'Août prochain. Mr. de Baufé, Ingenieur General, est parti pour se rendre à *Luxembourg*, & faire pourvoir les Magazins de cette importante Place.

Les Directeurs de la Compagnie d'*Ostende* ont tenu une Assemblée generale à *Anvers*, dans laquelle ils ont réglé diverses affaires concernant la sûreté de leur Commerce, & un dividend de 12. par cent qui va être incessamment payé aux Interessez. Les deux Vaisseaux destinez pour les *Indes Orientales*, qui sont prêts à mettre à la voile dans le Port d'*Ostende*, ont reçu ordre de differer leur départ.

## ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes de distinction, depuis le mois dernier.*

i. **N** *Naissances.* La Comtesse d'Essex, Sœur du Duc de Bedford, est accouchée à *Londres* d'une fille.

La jeune Comtesse de Platen est accouchée à *Hannover* d'une fille.

L'Epouse du General Comte de Flemming, est accouchée à *Grodno* d'une fille.

La Princesse de Lichtenstein est accouchée à *Milan* d'un garçon.

Le 17. Decembre la Marquise de Tresnel, fille unique de Mr. le Blanc, Secrétaire des Guerres, accoucha à *Paris* d'un fils posthume.

II. *Mariages.* Mr. Savieza Palatin de *Minsck* a épousé à *Grodno* la fille du Comte d'Ogrinska Palatin de *Trock*.

Le Comte Maximilien de Frankenberg Gentilhomme de la Clef d'Or, a épousé à *Vienne* la Comtesse Antoinette de Traun, Dame d'Honneur de l'Imperatrice Regnante.

Le Duc de Guastalla a épousé à *Mantouie* une fille du Prince-Philippe de Hesse-Darmstadt Gouverneur de cette Place.

Le Vicomte de Weymouth a épousé à *Londres* une fille du Duc de Dorset.

III. *Morts.* Le Marquis de St. Vincent, ci-devant Amiral de la Flotte de S. M. Portugaise, est mort à *Lisbonne*.

La Comtesse de Brancas mourut le 3. Decembre à *Lizieux*.

Le 10. mourut à *Paris* Marie-Louïse de Nesmond, veuve de Louis François d'Harcourt, Comte de Sezane, Lieutenant General des Armées du Roi, & Chevalier de la Toison d'Or.

La Comtesse de Rendchild est morte à *Stockholm*.

Le 18. le Margrave George Guillaume de *Bareith* mourut dans sa résidence d'une attaque d'apoplexie âgé de 49. ans, ne laissant aucun Héritier mâle.

Le 9. Dona Anna de la Cueva Enriques, Duchesse Douairiere d'Alburquerque mourut à *Madrid* âgée de 83. ans.

Le Marquis Leandre Rossi, chargé des affaires de S. M. T. C. à la Cour de *Bruxelles*, mourut le 18. dans la même Ville. Il étoit Italien & natif de *Perouse*.

*des Princes &c. Fevrier 1727. 159*

La Marquise de Crequi, mere du Chevalier de  
ce nom, est morte à *Paris*.

Le Prince de Bournonville, frere de la Du-  
chessé de Duras, & qui avoit épousé en 1719. la  
fille du Marechal Duc de Grammont, mourut le  
5. Janvier à *Paris* âgé de 30. ans.

Madame de Werboom épouse de l'Ingenieur  
General de ce nom, est morte à *Barcelonne*.

F I N.

# T A B L E

## DES ARTICLES

Du mois de Fevrier 1727.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	83
ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>	91
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	110
ARTICLE IV. <i>France.</i>	116
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	131
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>	139
ARTICLE VII. <i>Angletere , Hollande &amp; Pais- Bas.</i>	153
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages &amp; Morts.</i>	157